
RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL

INDUSTRIE DES TIC



LE NUMERIQUE

POUR UNE FRANCE QUI GAGNE

SOMMAIRE

PARTIE I : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE ET IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX 7

1.1.	DIAGNOSTIC	7
1.2.	ENJEUX.....	14
1.3.	AXES DE TRAVAIL PRECONISES.....	15

PARTIE II : PROPOSITIONS D’ACTIONS 17

2.1.	LANCER DES PROGRAMMES CIBLES.....	17
2.2.	DEPLOYER UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE NUMERIQUE MODERNE ET PERFORMANTE.....	1
2.3.	INITIER OU RENFORCER DES PROGRAMMES POUR GENERALISER LES TECHNOLOGIES	30
2.4.	DEVELOPPER DES ATOUTS COMPETITIFS AU PLAN MONDIAL	32
2.5.	CREER LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE PRESERVATION	36
2.6.	AGIR DANS LA DUREE	39

ANNEXES..... 41

1.	Liste des participants au groupe de travail	41
2.	Comptes rendus des réunions du groupe de travail	43
3.	Position de la CGT sur le présent rapport.....	56

SYNTHESE

■ **Une ambition pour la filière STIC en France**

Faire de la France un des 5 leaders mondiaux du numérique à l'horizon 2015 dans les technologies, les services et les usages.

■ **Un Objectif pour la filière STIC en France**

Développer sur l'ensemble du territoire national des écosystèmes numériques associant technologies, services et usages, d'excellence mondiale, différentiateurs (éco-responsables, sécurisés, innovants) au service des citoyens, des administrations et des entreprises.

■ **Un impératif pour le Gouvernement**

Eriger la filière STIC française en priorité de la politique industrielle en vue d'en faire un moteur de croissance durable et d'emplois grâce à la généralisation de « l'intelligence numérique » dans l'ensemble des secteurs économiques et sociaux.

LES LIGNES DE FORCE SOUS-TENDANT LES PROPOSITIONS FORMULEES

1. Avec la révolution des services et technologies de l'information et de la communication (STIC), nous sommes entrés dans un nouveau mode de vie où tous les aspects de notre existence individuelle et collective, personnelle et professionnelle, sont de plus en plus modelés par le numérique. Dès lors, **si la France veut garder son rang de pays développé, elle ne peut pas se passer d'une filière STIC forte et d'ambition mondiale.**
2. **Les STIC sont le fondement de la compétitivité globale de l'ensemble du tissu économique, industriel ou de service, et l'un des moteurs puissant d'évolution et de croissance durable de notre société, soucieuse de son impact sur l'environnement.** Leur généralisation dans l'ensemble des processus (productifs, de contrôle, informationnels...), permet des innovations de rupture pour tous les secteurs, industriels et de services, mais également dans les usages (santé, administration, éducation...).
3. **Nous sommes à l'aube d'une nouvelle rupture qui va conduire de l'utilisation d'outils de communication (ordinateurs, PDA...), à l'intégration fluide des technologies de l'information et de la communication dans tous les objets et processus, voire dans le corps humain.** Cette nouvelle révolution va rebattre les cartes des pays leaders.
4. **L'innovation durable viendra donc du lien réussi, notamment sur un territoire, entre innovation technologique / innovation de service / innovation d'usage. Il nous faut travailler sur les trois dimensions en parallèle pour espérer réussir.** Le succès de l'iPhone, par exemple, vient de l'innovation associant un matériel (large écran tactile multipoint), un logiciel (interface intuitive) et d'un usage (Itunes et téléchargement simple d'applications).
5. **La situation de la filière STIC française est contrastée** et certaines industries structurantes pour la filière (semi-conducteurs, constructeurs et équipementiers télécoms,...) sont actuellement en crise, en partie du fait de facteurs internes (déplacement des marchés, concurrence exacerbée...) comme externes (parité euro-dollar...).

Parmi les causes de ces difficultés, le groupe a notamment identifiés les facteurs suivants

- L'analyse de l'impact sur l'emploi, l'investissement et l'innovation dans la filière semble absente de la prise de décision en matière de concurrence (France et Europe) au profit d'une vision parfois dogmatique de cette dernière. De même, au niveau national et européen, la politique de la concurrence n'intègre pas de dimension de stratégie industrielle ;
- les politiques d'achat, tant privées que publiques, sont principalement fondées sur une démarche de court terme et conduites par un facteur unique (le prix), aux dépens d'une

démarche partenariale de moyen terme vis-à-vis de la filière intégrant les dimensions d'intérêt stratégique, de qualité, de suivi, de maintenance, de pérennité, etc. ;

- les ponctions financières très importantes réalisées sur le secteur des technologies de l'information, aux dépens des acteurs les plus performants amoindrissent leur capacité d'investissement au bénéfice de la filière. C'est particulièrement le cas du secteur des télécommunications (cas des licences 3G en Europe, etc.) ;
- le secteur des TIC évolue très rapidement tant d'un point de vue technologique que des services associés mais les politiques sociales mises en œuvre n'ont pas intégré la spécificité de ce secteur (formation, flexibilité, etc.) en améliorant et en coordonnant les outils des branches professionnelles ;
- l'excès de réglementation et sa complexité, notamment en matière environnementale, handicape la compétitivité du secteur, d'autant plus que le bon respect de ces réglementations est insuffisamment vérifié dans le cadre des importations.

6. **Notre pays est dans une situation qui lui permet encore d'espérer reprendre un avantage** grâce à ses écosystèmes industriels innovants (électronique, logiciels), dans des régions à forte vocation TIC, ses services performants (informatiques, télécommunications), ses secteurs utilisateurs forts (énergie, transport, défense...) et ses usages développés (e-commerce, réseaux sociaux...). **Il est cependant urgent d'agir de manière coordonnée et parallèle sur les trois dimensions (technologies, services, usages).** Il convient en la matière de capitaliser sur les démarches territoriales, grâce notamment aux pôles de compétitivité, mais aussi sur les coopérations européennes réussies (comme l'EIT ICT Labs qui est l'une des trois premières « Communauté de la Connaissance et de l'Innovation » désignée par l'Institut européen pour l'innovation et la technologie fin 2009).
7. **L'ambition poursuivie par la filière STIC est au minimum européenne, voire mondiale.** Elle vise à renforcer **la compétitivité des acteurs de la filière française par l'innovation au service des marchés identifiés et par la maîtrise de processus technologiques et industriels en France.**
8. **Les ruptures d'usages que génèrent les innovations technologiques et de services portées par les STIC nécessitent d'avoir également une réflexion « sociétale » et pas seulement économique.** En effet, ces innovations touchent les français dans l'ensemble de leurs activités et nécessitent un accompagnement adéquat.
9. **L'objectif final des propositions formulées est de recréer des emplois pérennes en France dans la filière, qu'ils soient industriels ou de services, et dans tous les autres secteurs.** Cela nécessite une attention particulière aux questions sociales liées au secteur en termes de flexibilité, de formation, d'accompagnement des salariés...

LA FEUILLE DE ROUTE EN SYNTHÈSE

La synthèse ci-dessous résume les 61 propositions précises, chiffrées et détaillées qui sont listées dans la présente contribution. Les propositions ont été élaborées pour pouvoir être lancées sans tarder et générer des effets à court, moyen et long terme.

1. Lancer des programmes ciblés pour favoriser l'émergence de modèles de rupture (technologiques, économiques, d'usages...) par le déploiement de services répondant aux besoins sociétaux de nos concitoyens (développement durable, sécurité, santé et vieillissement, culture). Il s'agira de financer, dans le cadre de l'emprunt national, des « pilotes industriels » grandeurs nature qui sont la clé de déploiements réussis et pour lesquels le dispositif français est à ce stade inadapté.

Les 7 marchés clés identifiés par la filière STIC française à ce stade sont les suivants :

1. Télésanté
 2. Systèmes électriques intelligents
 3. Contenus numériques
 4. Sécurité numérique
 5. Transports décarbonnés et routes intelligentes
 6. E-administration
 7. E-éducation
2. Déployer en parallèle une infrastructure nationale numérique de confiance et performante permettant de soutenir le développement de ces services autour de deux priorités : très haut débit (fixe et mobile) et grandes centrales numériques énergétiquement performantes.
 3. Initier ou renforcer des programmes pour généraliser les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, notamment les PME et ETI, dans l'ensemble de leurs processus.
 4. Développer des atouts compétitifs au plan mondial dans les trois secteurs industriels clés qui sous-tendent et conditionnent le succès des technologies et des services numériques : les composants électroniques, les logiciels et les télécommunications.
 5. Créer les conditions de développement et de préservation de l'emploi industriel et de services dans le secteur des STIC en tenant compte des spécificités de ce dernier (forte innovation technologique, bouleversements rapides, évolution perpétuelle, compétition mondiale très dure...).
 6. Agir dans la durée et dépasser le calendrier politique : la feuille de route ainsi tracée nécessite un engagement fort, constant, pragmatique de la filière STIC, des collectivités territoriales et du Gouvernement. Il s'agit désormais d'agir de manière coordonnée, cohérente et commune. Pour cela, il paraît indispensable de pérenniser un pilotage « filière », associant tous les acteurs (administrations, entreprises, salariés, recherche et innovation, territoires...) nécessaire pour coordonner et mener à bien cette stratégie, sous la forme d'un Conseil Stratégique placé au plus haut niveau du Gouvernement et de l'associer aux décisions notamment dans le cadre de la

gouvernance l'emprunt national. L'existence d'un Conseil Stratégique pour la Chimie et les industries de Santé militent pour la création d'un tel Conseil auprès du Gouvernement.

Une partie des priorités et mesures identifiées dans ce document a déjà été évoquée et retenue dans le cadre de l'emprunt national. Pour autant, on voit bien aujourd'hui que la question de la mise en œuvre opérationnelle et rapide de ces initiatives se pose et qu'il convient que la Filière STIC puisse être systématiquement associée à toutes les instances qui vont devoir concrètement gérer la mise en œuvre de l'emprunt national, au-delà des simples sommes consacrées au numérique. Ainsi que cela a été indiqué, la Filière est désormais structurante pour l'ensemble de l'économie.

En conséquence, la question de la gouvernance de la Filière STIC se pose : les difficultés de la filière STIC en France sont en partie liées à un déficit de gouvernance collective du fait d'un grand nombre d'acteurs, chacun étant un élément important du succès. Il existe un besoin de coordination globale tant de la part des acteurs privés que des pouvoirs publics (inter-ministérielle indispensable) démultipliée au niveau régional. Il nous faut donc réinventer un nouveau partenariat public-privé décloisonné. La mise en œuvre de cette politique industrielle nationale avec une efficacité et une proximité du terrain maximales doit s'appuyer sur les régions, comme partenaire privilégié du développement économique et de soutien aux écosystèmes. De plus, la région paraît un niveau adapté aux projets pilotes et aux expérimentations, dans un esprit de partage des meilleures pratiques.

LE COUT DE CETTE FEUILLE DE ROUTE

Les mesures et ambitions préconisées dans ce document nécessitent un engagement financier important du Gouvernement comme des entreprises. A cet égard, la filière STIC se félicite de ce que le caractère prioritaire des STIC ait été pleinement pris en compte dans les décisions concernant l'emprunt national.

Les 4,5 milliards d'euros qu'il est prévu de consacrer au numérique dans le cadre de l'emprunt permettront de financer la part publique de la plupart des mesures décrites, pour lesquelles les entreprises de la filière STIC sont prêtes à investir en parallèle des montants égaux ou supérieurs (l'emprunt national devant servir à flécher les investissements à réaliser, à les coordonner et à les amorcer). Les programmes proposés sont de plus générateurs de revenus ou d'économies à moyen terme, il s'agit donc d'investissements mesurables et rentables. L'urgence, ainsi que cela est indiqué ci-dessus, réside désormais dans la mise en œuvre concrète de ces annonces et dans l'association étroite de la Filière aux modalités de gestion.

Les mesures décrites dans ce document et qui ne sont pas prévues dans le cadre du volet numérique de l'emprunt national, peuvent être financées soit par l'utilisation d'une partie du milliard d'euros prévu pour les EGI dans le cadre de l'emprunt, soit par une réallocation des dépenses de certaines administrations, ou des fonds de la formation professionnelle. Le coût de l'ensemble de ces mesures s'élève à 270 millions d'euros environ. La plupart correspondent à des investissements rentables à court ou moyen terme, pour l'Etat comme pour le secteur privé.

PARTIE I : DIAGNOSTIC DE LA SITUATION ACTUELLE ET IDENTIFICATION DES PRINCIPAUX ENJEUX

1.1. DIAGNOSTIC

Le secteur des services et technologies de l'information et de la communication (STIC) dans sa définition traditionnelle regroupe les télécommunications (infrastructures et services de communications électroniques, services internet et équipements), les logiciels et services informatiques et l'électronique au sens large (composants, systèmes, produits grands publics et équipements informatiques). Bien que ces activités présentent des différences notables en termes, notamment, de modèle économique, de structure capitalistique ou d'intensité de la concurrence internationale, elles présentent des liens étroits et constituent un éco-système dont les produits et services irriguent une grande partie de l'économie et de la société et prennent une importance croissante dans leur évolution, pour plusieurs raisons.

En premier lieu, **le secteur des STIC constitue l'un des plus dynamiques de l'économie mondiale**. Ce dynamisme est lié non seulement à l'appétence des consommateurs pour les produits et services finaux des entreprises de la filière STIC (GPS, smartphones, jeux vidéo, Internet...) mais surtout à la **diffusion des STIC**, et notamment des composants électroniques, dans un grand nombre de produits industriels (sous forme de systèmes embarqués, notamment), dans les réseaux « traditionnels » (énergie, transport, etc., sous forme d'objets communicants) et, plus généralement, **dans l'ensemble des activités économiques et sociales** (administration, santé, éducation...).

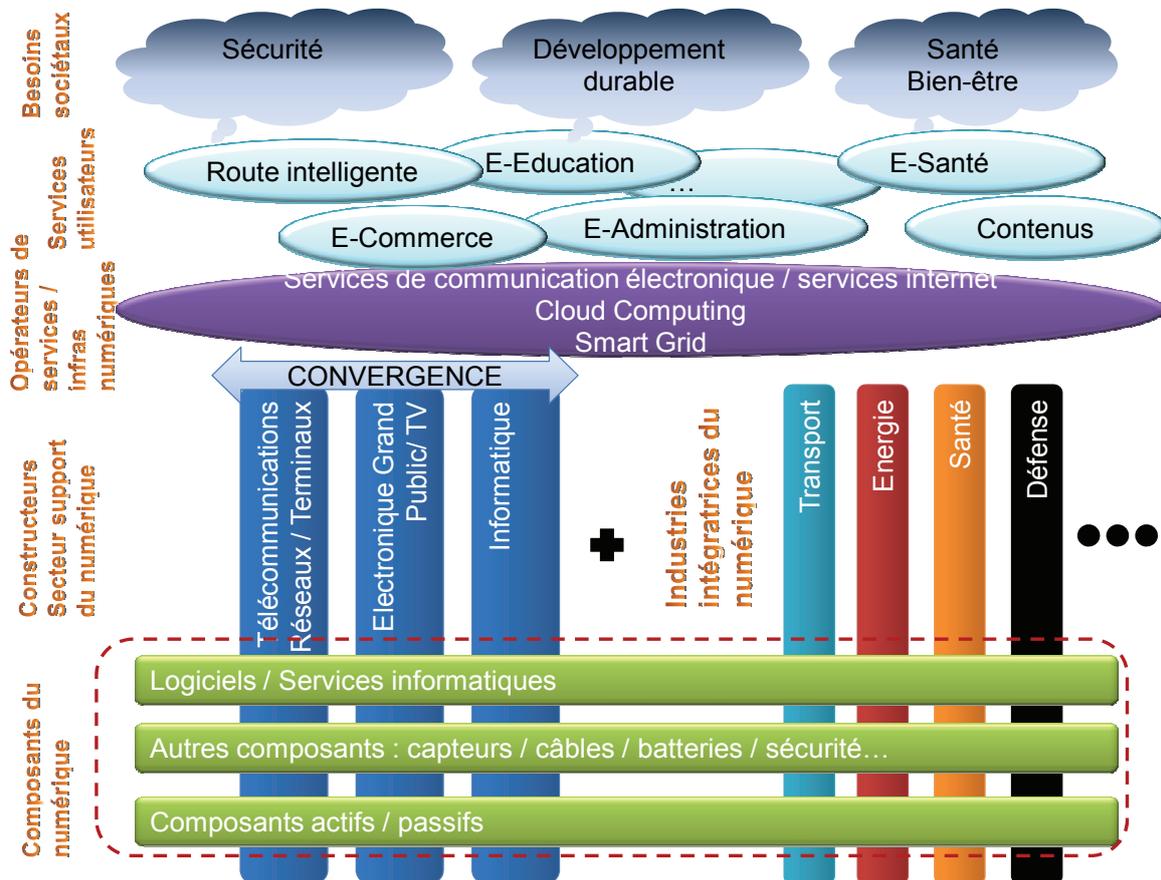
Le dynamisme de la filière STIC est alimenté par une **évolution technologique très rapide** qui s'accompagne de mutations structurelles également très rapides liées à quelques évolutions majeures : mise en réseau de l'économie liée à la généralisation de l'Internet, convergence industrie/services, convergence fixe/mobile, émergence de nouveaux modes de consommation des contenus, cloud computing...

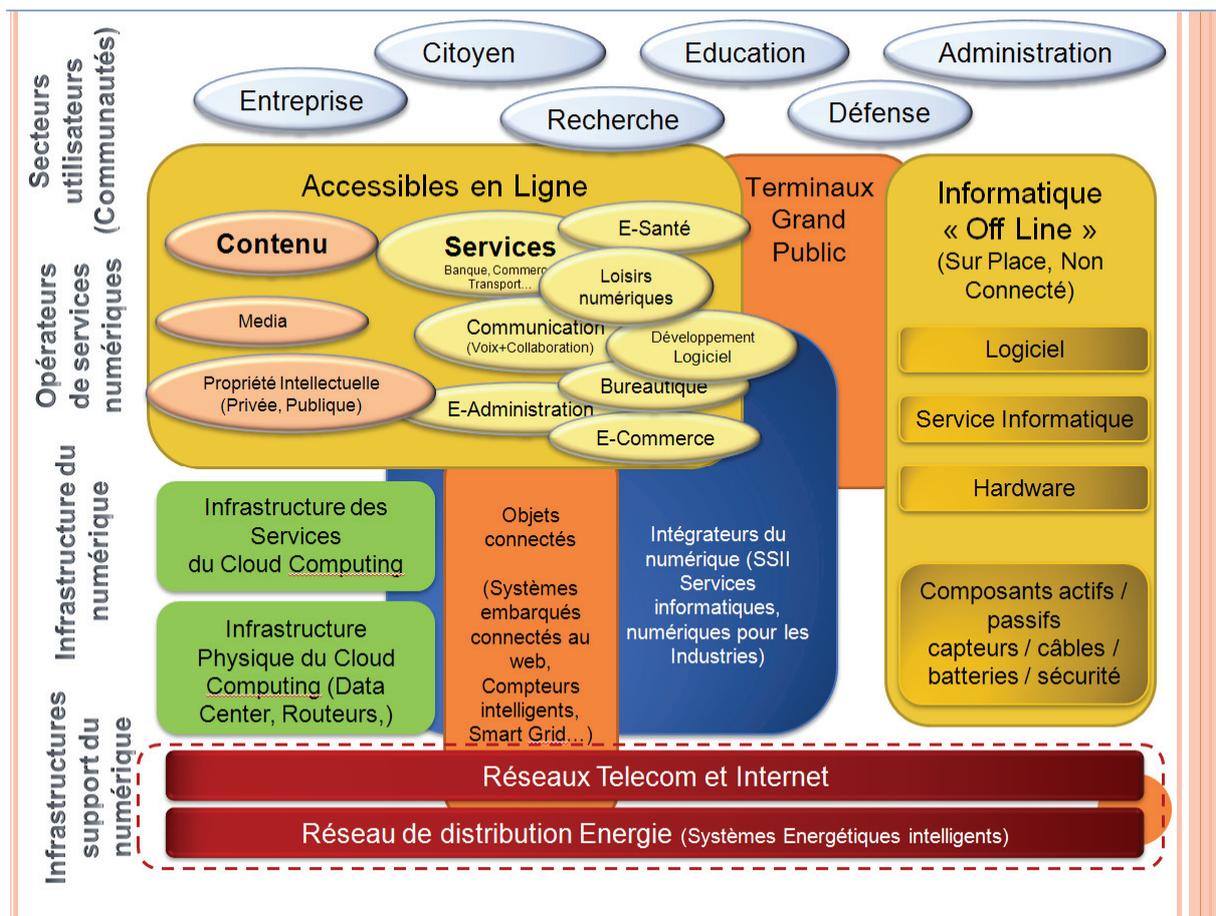
En deuxième lieu, **les services et technologies de l'information et de la communication ont un impact considérable sur les activités utilisatrices**, qu'ils contribuent à transformer en profondeur. Une grande partie des gains de productivité sont aujourd'hui liés à l'utilisation des TIC : selon l'OCDE, les TIC ont contribué pour 2,4% par an à la croissance totale de la production dans les pays développés sur la période 1995-2000 et pour 2,1% sur la période 2001-2006 ; la France se situait au-dessous de la moyenne des pays de l'OCDE avec 2,1% pour la période 1995-2000 et 1,7% pour 2001-2006 ; en comparaison, les Etats-Unis affichent une contribution de 2,4% et la Finlande de 2,9% pour 2001-2006. Les enjeux liés aux STIC dépassent donc largement l'amélioration de la compétitivité des entreprises de la filière ; **la diffusion des TIC dans l'ensemble des secteurs situés en aval et dans les activités non marchandes représente un enjeu essentiel pour la compétitivité de l'économie, et donc pour la croissance et l'emploi**.

En troisième lieu, **les STIC sont amenées à jouer un rôle crucial dans l'émergence d'une économie durable**. Depuis trente ans, le coût de la production et de la consommation des composants électroniques n'a pas cessé de diminuer. Ces progrès ont permis une réduction de 50% en 10 ans de l'électricité nécessaire à la fabrication des composants (avec aujourd'hui 1kWh par cm² de silicium pour les usines de fabrication de circuits intégrés) et une réduction de 60% par an de la consommation des composants ramenée au transistor. **En outre, la diffusion des TICs est un atout essentiel pour améliorer la performance environnementale de l'économie française : des réductions d'émissions de gaz à effet de serre à hauteur de 7% des émissions totales françaises en 2020, équivalentes à un tiers de l'objectif national, peuvent être réalisées par le déploiement massif des TIC dans les autres secteurs de l'économie**. Ils sont déterminants pour l'amélioration de l'efficacité énergétique de notre économie et la transition vers une société décarbonée.

De façon plus générale, **les STIC sont au cœur de la réponse à des défis et demandes sociétaux majeurs**, dans le domaine de la santé et du vieillissement, de la sécurité, de l'éducation, du transport, de la culture...

Les schémas suivants illustrent l'ensemble du domaine des services et technologies de l'information et de la communication :





Au-delà de ces caractéristiques très générales, des différences très importantes existent entre les diverses activités qui constituent la filière STIC, non seulement entre activités industrielles et de service mais aussi entre activités industrielles. A titre d'exemple, l'intensité en R&D varie de 3-4% du chiffre d'affaires pour l'électronique grand public jusqu'à 15-30% pour le logiciel. Les différences dans la structure industrielle des secteurs sont encore plus marquées. Alors que l'industrie des télécommunications est structurée, au plan mondial, autour de quelques grands groupes, le secteur des logiciels et des services informatiques français comprend plus de 20 000 entreprises dont moins d'un quart ont plus de 10 salariés.



Dans ce cadre, l'évolution des activités strictement industrielles de la filière STIC en France (matériels informatiques, équipements de télécommunications, composants électroniques, logiciel, électronique grand public), dont les marchés sont pour l'essentiel mondiaux, est fortement affectée par quelques facteurs clef :

- Le **développement de la concurrence en provenance des pays émergents**, (notamment la Chine) concurrence qui ne se limite plus aux produits à forte intensité de main d'œuvre.
- La rapidité de l'évolution technologique et l'**augmentation constante des coûts de R&D** (particulièrement sensible pour les composants électroniques).

- Le **moindre effet d'entraînement du secteur des services de télécommunications**, dont le dynamisme, qui demeure très important, ne s'accompagne plus d'une croissance en valeur de la même ampleur, ce qui a conduit les opérateurs à adopter des politiques d'investissement et d'achat très rigoureuses ; le prélèvement massif sur les opérateurs au profit des gouvernements européens dans le cadre de l'attribution des licences « 3G » a, par ailleurs, largement contribué à la crise qui a touché l'industrie des télécommunications au tournant des années 2000 et dont les répercussions se font encore sentir aujourd'hui.
- Une réglementation plus tournée vers l'organisation de la concurrence et la satisfaction des besoins des consommateurs, que vers l'investissement, l'innovation et la création d'emplois à court et moyen terme.

Les industries des TIC ont également été particulièrement touchées par certains facteurs « horizontaux » qui ont contribué à la perte de compétitivité de l'industrie française depuis 10 ans : évolution défavorable des taux de change (parité euro/dollar en particulier) ; handicaps plus structurels, comme le poids des charges ; difficulté d'accès aux financements ; accroissement des contraintes environnementales, qui pèsent souvent plus lourdement sur l'industrie européenne que sur les produits importés.

Dans ce contexte, les dernières années se sont traduites par :

- Un **déclin marqué de la production d'équipements électroniques grand public et d'équipements informatiques**, qui a pratiquement cessé sur le territoire national.
- Le déclin de la production dans certaines filières d'excellence, comme l'industrie des télécommunications.
- Le **maintien de positions fortes dans certaines activités industrielles** comme le logiciel embarqué, le jeu vidéo, et la micro-électronique, au prix d'une **spécialisation sur les marchés de l'industriel et de l'embarqué**.
- Une diminution et une **mutation de l'emploi**, qui s'est déplacé des activités de production vers les activités de service.

Pour ce qui est des activités de service, la France a pu maintenir des **positions fortes dans les services de télécommunications comme dans les services informatiques**.

Le tableau ci-après fournit un panorama synthétique de la situation des activités productrices des TIC en France et en Europe :

Secteur	Place de l'industrie européenne	Evolution
Services de communications électroniques	Fort en services de communications électroniques/Faible en services internet	+
Equipements et infrastructures de télécommunications	Quelques acteurs européens importants mais forte concurrence internationale	-
Equipements Informatiques	Peu d'acteurs européens / faible production en Europe / tendance négative	-
Electronique Grand Public (EGP)	Peu d'acteurs européens / faible production en Europe / tendance négative	-
Composants actifs/ passifs	Quelques acteurs importants en Europe mais forte concurrence internationale	+/-
Autres composants	Situation contrastée en fonction des composants, mais dynamique positive	+
Logiciel	Peu d'acteurs importants en Europe mais dynamisme certain	+
Services Informatiques	Acteurs importants en Europe et dynamisme dans des domaines de pointe (embarqué...)	+

Au delà, la France conserve d'indéniables atouts en matière de STIC :

- La **qualité de la formation des ingénieurs** : les entreprises françaises bénéficient d'un environnement de formation en ingénieurs et techniciens reconnu pour sa qualité qui leur permet de disposer d'un important réservoir de compétences.
- Une **forte dynamique d'innovation** portée notamment par les pôles de compétitivité TIC (Cap Digital, Images&Réseaux, Minalogic, SCS, System@TIC...) et **adossée à un système de soutien public éprouvé**.
- Un **positionnement des industriels français sur les secteurs en croissance**.
- Des **infrastructures de communications électroniques de qualité** et un bon niveau d'équipement en haut débit et en téléphonie mobile.
- Un **tissu dense de PME**, notamment dans le secteur du logiciel mais aussi plusieurs **grandes entreprises, faisant partie des leaders mondiaux sur leur marché**, et qui contribuent de façon déterminante au dynamisme de l'éco-système des TIC.

Enfin, l'existence d'un puissant secteur des contenus numériques (cinéma, jeux, production audiovisuelle, etc.) et d'une industrie des biens culturels dynamique, constitue un atout important pour l'industrie des TIC en France :

- Les relations entre services et contenus deviennent de plus en plus étroites avec le développement des offres « triple play » des opérateurs ou l'émergence de nouveaux services internet, comme les réseaux sociaux, dont le succès est tiré par les contenus qu'ils intègrent.
- La révolution numérique des média se poursuit : numérisation des salles de cinéma, succès de la TNT, montée en puissance de la TV HD, arrivée proche de la TV 3D (stéréoscopique), émergence du livre électronique numérique... Autant de nouveaux produits et de nouveaux marchés qui requièrent des contenus adaptés, ceci concernant aussi bien les nouvelles productions que la numérisation du patrimoine existant.



Pour ce qui est des infrastructures numériques, outre la qualité de ses réseaux de communications électroniques, la France est bien positionnée dans le domaine du calcul intensif mais a pris du retard en matière de cloud computing, domaine dans lequel de puissants acteurs américains réalisent des investissements de grande ampleur.



En ce qui concerne les usages, plusieurs études ont mis en évidence le retard pris par les PME françaises en matière d'utilisation des TIC. Les entreprises françaises sont en pointe dans l'équipement en connexions à haut débit mais restent en deçà de la moyenne européenne pour le nombre de salariés utilisant régulièrement Internet : 40 % en France contre 42 % dans l'UE-15 et plus de 60 % au Danemark, en Finlande et en Suède.

Les entreprises françaises accusent surtout un retard important dans l'utilisation du numérique pour les relations externes : équipement en site Internet, partage électronique d'informations avec les fournisseurs et les clients et commerce électronique.

De même, certains points forts de l'industrie française en termes d'usages (industrie des contenus et loisirs numériques notamment) sont insuffisamment mobilisés et préparés pour la révolution numérique à venir, alors même que le potentiel français est et reste très important : existence de grandes entreprises et d'un tissu très dynamique d'acteurs dans les industries techniques liées aux contenus (production, post-production, effets spéciaux, animation, etc.). Ces entreprises petites et moyennes sont très actives dans les pôles de compétitivité qui traitent des évolutions technologiques liées aux contenus : Cap Digital, Images et Réseaux, Imaginove.

Le tableau suivant fournit un panorama synthétique des grands secteurs utilisateurs des TIC :

Secteur utilisateur	Place industrie Européenne	Evolution
Energie - électricité	Acteurs français de taille mondiale. Bonnes positions.	++
Transports	Acteurs français de taille mondiale. Bonnes positions.	++
Santé	Qualité du domaine santé. Modèles économiques complexes et fonction du pays.	+ -
Commerce	Acteurs internationaux forts et créativité sur internet.	+
Loisirs numériques	Fort potentiel créatif. Quelques leaders mondiaux.	+
Education	Qualité de l'enseignement, mais éparpillement. Secteur complexe.	+ -
Contenus	Industrie forte en France. Potentiel important. Bouleversement des modèles économiques.	+ -

1.2. ENJEUX

Les services et technologies de l'information et de la communication, et l'économie numérique qu'ils sous-tendent, constituent l'un des **moteurs de la croissance et du développement des sociétés modernes**. Leur impact est essentiel non seulement en termes de compétitivité économique mais aussi dans les domaines de la cohésion sociale, de la santé, de l'éducation et de la culture, des transports et de la sécurité, et plus généralement dans le développement de la société de la connaissance et de l'économie de l'immatériel.

En particulier, les STIC seront source de création d'emplois et/ou de richesse dans quatre domaines principaux :

- Les entreprises (principalement TPE, PME et ETI) utilisatrices de STIC.
- Les usages d'avenir, dans le domaine de la santé (e-santé), de l'éducation (e-éducation), de la culture, des transports (route intelligente), de l'administration, de l'environnement (réduction de l'empreinte carbone) et de l'énergie (smart grid...), etc.
- Les contenus numériques.
- Les entreprises du secteur des STIC (opérateurs, industriels, installateurs...).

Tirer pleinement parti du potentiel des STIC au bénéfice de la croissance et de l'emploi, implique de mettre en place une **politique industrielle ambitieuse prenant pleinement en compte les usages et les utilisateurs**, qu'ils soient des particuliers, des entreprises ou d'autres organismes publics ou privés.

Cette exigence de mettre les usages et les utilisateurs au centre de toute politique en matière de TIC ne doit cependant pas nous faire oublier qu'une action ambitieuse de développement des usages ne peut réussir que si elle s'appuie sur des **infrastructures numériques et un éco-système numérique performants**, à même de mettre à disposition des utilisateurs les technologies et services dont ils ont besoin pour leur activité. L'innovation de rupture vient en effet souvent du lien réussi entre innovation technologique, innovation de service et innovation d'usage. Il nous faut donc travailler sur les trois dimensions en parallèle pour espérer réussir.

Ceci se traduit par un certain nombre d'enjeux et de priorités :

1. Dans le domaine des usages :

- Favoriser le déploiement de services numériques novateurs, notamment dans le domaine de la santé, des transports, de l'éducation, de la sécurité, de l'administration et des loisirs numériques.
- Investir dans les systèmes énergétiques intelligents de l'avenir (smart grids).
- Enrichir et adapter l'offre de contenus numériques et accélérer la mutation du secteur des contenus vers le numérique.
- Généraliser l'usage des TIC dans les entreprises, notamment les PME.

2. Dans le domaine des services :

- Déployer rapidement les infrastructures numériques de l'avenir (cloud computing, data centers, très haut débit fixe et mobile...).

3. Dans le domaine des technologies :

- **Maintenir et accentuer les efforts d'innovation multi-domaines dans les TIC, notamment au travers des pôles de compétitivités TIC.**
- **Intégrer la révolution verte dans l'économie numérique en mettant en place une politique d'accompagnement de l'industrie des TIC vers la conception et la production de composants et de produits plus durables.**

4. De façon transversale :

- **Favoriser la croissance des PME du numérique et l'émergence d'entreprises de taille intermédiaire dans ce secteur.**
- **Accompagner les mutations constantes de l'emploi et des compétences dans le secteur des TIC.**
- **Réaliser les conditions nécessaires pour établir un marché européen de taille critique, notamment au travers de la normalisation et de l'harmonisation des politiques nationales en matière de gestion du spectre.**
- **Développer la culture des TIC dans la société française.**

1.3. AXES DE TRAVAIL PRECONISES

La filière STIC française considère qu'il existe aujourd'hui une opportunité forte de prendre un leadership mondial autour des technologies, services et usages du numérique **différenciateurs par leur caractère innovant, leur éco-responsabilité et par leur sécurisation**. En effet, la numérisation de la société dans toutes ses composantes fait que les STIC sont amenés à jouer un rôle crucial dans l'émergence d'une économie durable et répondre ainsi à des besoins sociétaux d'avenir clairement identifiés (développement durable, sécurité, santé et vieillissement, culture).

La France bénéficie de plusieurs atouts pour prendre un rôle moteur dans cette dynamique :

- Des écosystèmes performants et innovants dans des domaines clés des usages, services et technologies de l'information et de la communication, notamment les télécommunications, l'électronique, les services informatiques et le logiciel.
- Des industries fortes et bien positionnées dans des domaines qui sont autant de secteurs utilisateurs majeurs des STIC, à savoir : l'énergie et notamment le secteur électrique, le transport, le bâtiment, la santé, la sécurité et le contenu culturel. De plus, deux autres secteurs très importants peuvent bénéficier fortement de la généralisation des STIC dans une démarche de développement durable : l'éducation et l'administration en accroissant de façon significative l'efficacité des services rendus.
- Une dynamique à la fois nationale et régionale avec des écosystèmes locaux très performants s'appuyant notamment sur les politiques d'impulsion et de relais des collectivités territoriales, des universités, centres de recherches et pôles de compétitivités disséminés sur l'ensemble du territoire national.

La filière STIC française propose donc les axes d'action suivants :

- 1.** Lancer des programmes ciblés pour favoriser l'émergence de modèles de rupture (technologiques, économiques, d'usages...) par le déploiement de services répondant aux besoins sociétaux de nos concitoyens (développement durable, sécurité, santé, culture) dans des secteurs clés.
- 2.** Déployer une infrastructure nationale numérique moderne et performante autour de deux priorités : très haut débit (fixe et mobile) et grandes centrales numériques énergétiquement performantes.
- 3.** Initier ou renforcer des programmes pour généraliser l'implémentation et l'usage des technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, notamment les PME et ETI, dans l'ensemble de leurs processus.
- 4.** Développer des atouts compétitifs au plan mondial dans les trois secteurs industriels clés qui sous-tendent et conditionnent le succès des technologies et des services numériques : l'électronique (notamment les composants), les logiciels et les télécommunications.
- 5.** Créer les conditions de développement et de préservation de l'emploi industriel et de services dans la filière STIC en tenant compte des spécificités de ce dernier (forte innovation technologique, bouleversements rapides, compétition mondiale très dure...).
- 6.** Agir dans la durée : officialiser et pérenniser le groupe filière STIC des EGI par exemple sous la forme d'un Conseil Stratégique placé au plus haut niveau du Gouvernement et l'associer aux décisions notamment dans le cadre de la gouvernance de l'emprunt national.

PARTIE II : PROPOSITIONS D' ACTIONS

2.1. LANCER DES PROGRAMMES CIBLES

Lancer des programmes ciblés pour favoriser l'émergence de modèles de rupture (technologiques, économiques, d'usages...) par le déploiement de services répondant aux besoins sociétaux de nos concitoyens (développement durable, sécurité, santé, culture) dans des secteurs clés.

1. TELESANTE

Le sujet a été largement défriché ces derniers mois, notamment par la mission confiée au député Pierre Lasbordes. Si les constats sont désormais unanimement partagés, les conditions indispensables à un déploiement rapide de la télésanté en France ne sont toujours pas réunies. Il manque en effet aujourd'hui un pilotage interministériel au plus haut niveau, permettant de coordonner les actions et initiatives entreprises par les acteurs, qui soit indépendant des aléas politiques et associe étroitement l'ensemble des acteurs, notamment le secteur public et le secteur privé.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
1. Mettre en œuvre sans tarder les conclusions du rapport élaboré par le député Lasbordes en octobre 2009 et notamment un pilotage conjoint au plus haut niveau et pérenne.	Mise en place de ce pilotage avant mi-2010	Gouvernement	Public Budget de fonctionnement annuel de la coordination : 5 millions d'euros

2. SYSTEMES ELECTRIQUES INTELLIGENTS

La mise en œuvre de systèmes électriques intelligents (alliance des technologies numériques et des systèmes électriques) sur les réseaux, chez les particuliers, dans les collectivités locales et dans les entreprises est un enjeu majeur à court et à moyen terme. Les difficultés d'approvisionnement électrique pointées par la presse ces dernières semaines attestent de l'importance majeure de ce sujet. Il nous faut donc rapidement bâtir des systèmes électriques intelligents capables d'intégrer les productions décentralisées d'énergies renouvelables (notamment photovoltaïque et éolienne) ainsi que l'arrivée prochaine des véhicules électriques et hybrides rechargeables, tout en assistant les clients dans une gestion fine et économique de leur consommation électrique, et ce sans perte de

confort. Les défis sont nombreux et considérables mais la France possède une filière d'intelligence électrique d'excellence capable de transformer ces défis en compétitivité et croissance durables au bénéfice des ménages, de l'économie et de l'emploi.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
2. Réalisation de projets/territoires pilotes visant principalement à démontrer la faisabilité technique de réseaux intégrant une forte proportion d'énergies renouvelables centralisées et décentralisées ainsi qu'un nombre significatif de véhicules électriques et hybrides rechargeables.	Lancement de projets courant 2010 en capitalisant sur l'emprunt national	Gouvernement et acteurs économiques publics et privés	Public / privé Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national
3. Généraliser les outils de gestion intelligente de l'énergie dans les bâtiments (industriel, tertiaire, habitat). Lancer pour ce faire un programme permettant d'atteindre rapidement une taille critique suffisante (1 million de systèmes intelligents installés) chez les particuliers et, dans les entreprises	Masse critique avant 2011	ANAH, ADEME et acteurs privés	Public / privé. Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national

3. CONTENUS NUMERIQUES

Comme vu ci-dessus, l'existence d'un puissant secteur des contenus numériques (cinéma, jeux, production audiovisuelle, etc.) et d'une industrie des biens culturels dynamique, constitue un atout important et une condition de développement pour la filière des STIC en France :

- Les relations entre technologies, services et contenus deviennent de plus en plus étroites et favorisent l'émergence de nouveaux services et usages, comme les réseaux sociaux.
- La révolution numérique des média se poursuit : numérisation des salles de cinéma, succès de la Télévision Numérique Terrestre, montée en puissance de la TV HD, arrivée proche de la TV 3D (stéréoscopique), vigueur du secteur du jeu vidéo et émergence du livre électronique numérique. Autant de nouveaux produits et de nouveaux marchés qui requièrent des contenus adaptés, ceci concernant aussi bien les nouvelles productions que la numérisation du patrimoine existant.

Le secteur du contenu se caractérise par l'existence de grandes entreprises et d'un tissu très dynamique d'acteurs dans les industries techniques liées aux contenus (production, post-production, effets spéciaux, animation, etc.). Il importe donc que les pouvoirs publics continuent d'apporter leur soutien à ce qui peut constituer une véritable filière « Numérique, Haute Définition Française » alimentant, « en amont », l'industrie des STIC. Une partie de l'emprunt national sera investie dans la numérisation et l'exploitation des contenus patrimoniaux culturels, avec le souci d'utiliser les compétences du secteur privé dans l'indexation et la mise à disposition des contenus auprès du grand public. Dans ce cadre, des appels à projets sur les technologies de production, gestion, et diffusion destinées à exploiter ces contenus numériques multimédia (cinéma, télévision, image, musique, contenus culturels...) pourraient être lancés afin de renforcer notre base technologique dans ce domaine.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
4. Développement du soutien aux exploitants de salles pour l'équipement numérique de celles-ci, via les fonds d'intervention du CNC.	Renforcement des fonds du CNC en 2010.	Gouvernement	Public. 10 millions d'euros
5. Renforcement du soutien à la création d'œuvres Françaises (audiovisuelles et cinématographiques) adaptées aux nouveaux enjeux du numérique (HD, 3D, transmédia), tant au niveau de la production et des donneurs d'ordres qu'au niveau des industries techniques.	Renforcement en 2010 des fonds du CNC consacrés à la modernisation et à la numérisation de la chaîne de production.	Gouvernement	Public. 10 millions d'euros
6. Lancement d'un appel à projets sur l'amélioration des technologies de production, traitement, gestion et diffusion des contenus numériques multimédia (cinéma, télévision, image, musique, contenus culturels...).	Courant 2010	Gouvernement (ministères chargés de la culture et de l'industrie)	Public. 50 millions d'euros
7. Renforcement du soutien au secteur du jeu vidéo.	Affectation d'une partie des ressources de l'emprunt national à des prêts spécialisés pour les studios de jeux vidéo.	Gouvernement / Structure de suivi de l'emprunt national	Public/privé. Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national
8. Accompagnement accru de la chaîne du livre dans la mise en œuvre du livre numérique. Au-delà de la numérisation, il convient de	Lancement d'un programme de rencontre entre secteurs économiques.	Gouvernement (ministères chargés de la culture et de l'industrie)	Public/privé. Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national

coordonner la réflexion des acteurs : libraires, éditeurs, auteurs, bibliothèques, fournisseurs de technologies...

4. TRANSPORTS DECARBONNES ET ROUTES INTELLIGENTES

La généralisation de l'électronique à la fois dans les infrastructures routières et dans les technologies de transport permet d'imaginer de véritables innovations de ruptures dans la mobilité physique. Du fait de sa production d'électricité à faible impact carbone, et de l'engagement très fort des constructeurs automobiles nationaux dans l'électrification des véhicules, la France devient, au niveau mondial, un terrain d'expérimentation privilégié pour les flottes de véhicules décarbonnés intelligents.

La France compte des acteurs majeurs dans le domaine du transport, que ce soit en matière ferroviaire, automobile ou aéronautique. Il convient donc de lancer une véritable réflexion multi-secteurs avec comme objectif notamment deux axes :

- L'optimisation des transports et de leur organisation : prévisibilité, souplesse, organisation, par exemple au niveau d'un territoire cohérent (ville). Cela devrait se traduire par la réalisation d'une ou deux villes pilotes en la matière et devrait pouvoir s'intégrer dans l'approche « smart cities » de la Commission européenne.
- Le développement de moyens de transport véritablement de « rupture » et complémentaires. Ainsi, la recherche d'un véhicule à conduite automatique pourrait être un axe de recherche complémentaire du véhicule électrique et des recherches devraient être lancées en associant étroitement les industriels de la filière STIC.

Une position pionnière, à même de conforter des positions à l'exportation pour les réseaux urbains du futur, peut être espérée sur les nouveaux usages et services liés à ces modalités de transport. Ceci passe toutefois par une maîtrise industrielle rapide de toute une chaîne de technologies couvrant les nouveaux composants électroniques « smart power » et leur packaging, les composants du « battery management system », et la nouvelle génération de composants logiciels embarqués assurant notamment le contrôle véhicule, et les communications machine à machine et machine à réseau. Les collectivités locales ont vocation à être étroitement associées à ces projets en fournissant des lieux d'expérimentation des innovations (technologies et usages).

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
9. Etablir un plan de développement et d'industrialisation des composants matériels et logiciels critiques pour les transports intelligents.	Courant 2010	Gouvernements, laboratoires, pôles de compétitivité, industriels	Public / privé
10. Proposer à deux communautés urbaines de tailles différentes de réaliser des pilotes grandeur nature sur	Courant 2010	Gouvernement, Régions, Communautés	Public /privé

le déploiement d'infrastructures routières « intelligentes » destinés notamment à fluidifier le trafic, améliorer la prévisibilité des temps de déplacement, optimiser les déplacements, etc. Cela pourrait s'inscrire dans le programme Smart Cities.		urbaines	
11. Lancer une initiative commune des acteurs des transports visant à développer un outil de « transport automatisé », et notamment des démonstrateurs avant 5 ans.	Courant 2010	Gouvernement, acteurs privés, collectivités publiques	Public / privé. 50 millions d'euros

5. SECURITE NUMERIQUE

Les questions de sécurité numérique vont croître en importance dans les années qui viennent pour l'ensemble des acteurs (administrations, collectivités, entreprises, citoyens...) tant sur la sécurité des données que celle des transactions. La sécurité des systèmes d'information est d'ailleurs identifiée comme une priorité du Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale, tant il est vrai que le fonctionnement même de l'État et de la nation s'avère tributaire de la disponibilité des infrastructures électroniques. Cette sécurité repose le problème des réseaux de communications résilients, et met en relief la nécessité de développer un environnement réglementaire, matériel et logiciel favorable à la confiance dans le numérique, par exemple en ce qui concerne la conservation des documents électroniques.

La France compte des acteurs majeurs dans ces technologies de sécurité et doit se positionner en capitalisant sur les technologies qu'elle maîtrise. Une coordination de l'action publique est indispensable dans le domaine de la sécurité publique, sur le modèle du programme Homeland Security aux Etats-Unis afin de structurer un marché intérieur.

Au-delà, force est de constater que les outils de sécurité numérique suscitent également des interrogations et des polémiques. Il convient donc de travailler en parallèle à l'acceptabilité de ces technologies chez les citoyens et d'animer le débat sur des questions comme le droit à l'oubli, l'effacement des traces numériques, etc.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
12. Déployer la carte d'identité électronique. En effet, la carte d'identité électronique doit être un support qui permettra de développer des services et usages innovants de sécurisation, par exemple des transactions sur internet.	Courant 2010	Gouvernement	Public
13. Bâtir une infrastructure de communication fixe, mobile et	A partir de 2010	Gouvernement	Public / privé

<p>d'information répartie, dernière génération, dédiée aux administrations régaliennes (Défense, Intérieur, Santé...). Cette infrastructure dédiée permettrait d'unifier des dispositifs aujourd'hui hétérogènes et cloisonnés.</p>			
<p>14. Aider à structurer la filière sécurité et lancer un appel à projets dédié à cette thématique, en vue notamment de favoriser les rapprochements entre industriels et laboratoires de recherche publics. Ces projets incluront une part significative de déploiement en vraie grandeur de pilotes et de démonstrateurs</p>	<p>Courant 2010</p>	<p>Gouvernement (ministère de l'industrie et ANSSI (Agence Nationale de la Sécurité des Systèmes d'Information))</p>	<p>Public. 50 millions d'euros</p>
<p>15. Capitaliser sur l'expérience notamment du Forum des Droits sur Internet pour lancer sans tarder le Conseil National du Numérique afin de susciter et d'animer les débats liés au numérique, en particulier sur le respect des libertés publiques, en lien avec la CNIL, sur les notions d'identité et d'intégrité numérique, sur la déontologie, etc.</p>	<p>Premier semestre 2010</p>	<p>Gouvernement</p>	<p>Public. 1 million d'euros / an dédié à cette mission</p>
<p>16. Mettre en œuvre une véritable politique de sécurisation des échanges et des données, tant pour le grand public que pour les entreprises en mettant en place une infrastructure de confiance numérique</p>	<p>Courant 2010</p>	<p>Gouvernement et industrie</p>	<p>Public / privé</p>

6. E-ADMINISTRATION

La France, 5^{ème} puissance économique mondiale, est classée au 114^{ème} rang pour la lourdeur de la charge administrative pesant sur ses entreprises et au 8^e rang pour la qualité de son administration en ligne.

L'accélération de la dématérialisation des procédures administratives constitue un investissement national dont le taux de retour serait extrêmement élevé, tant du point de vue des entreprises, qui réalisent ainsi des gains importants de temps et d'argent, que du point de vue des administrations, qui gagneraient en efficacité. La France dispose, en outre, d'un tissu performant d'éditeurs de logiciels et de SSII qui pourrait largement bénéficier de l'accélération des chantiers de dématérialisation des procédures.

La France a d'ores et déjà su mener à bien des projets structurants d'e-administration, tels que la déclaration en ligne des impôts sur le revenu ou encore l'accès en ligne au statut d'auto-entrepreneur, qui connaissent un grand succès. Par ailleurs, plusieurs initiatives concourent à la modernisation des déclarations des entreprises qu'elles soient publiques ou privées. Ainsi, les portails déclaratifs développés par les éditeurs de logiciels depuis le tout début des années 2000 comptent aujourd'hui des millions de télédéclarations et apportent une vraie simplification aux entreprises. Une action concertée public / privée est indispensable en la matière.

Toutefois, de nombreuses procédures ne sont encore ni simplifiées ni dématérialisées ; c'est en particulier le cas des démarches liées à des événements structurants de la vie de l'entreprise (autorisations liées à la création d'entreprise, etc.).

La mise en place d'un guichet unique pour la création d'entreprises, décidée fin 2008 pour transposer la directive services à l'échéance de la fin de l'année 2009, constitue un premier pas essentiel. Il s'agit à présent de profiter de la dynamique créée par le rassemblement au sein de l'association « Guichet entreprises » de l'ensemble des centres de formalités des entreprises pour aider ces partenaires à franchir un nouveau cap, en leur donnant les moyens de faire du guichet unique dématérialisé, à horizon 2012 et au-delà, un outil performant dépassant la simple transposition de la directive services pour s'étendre à l'ensemble des activités (soumises ou non à la directive services) ainsi qu'aux autres démarches administratives liées à des événements structurants de la vie de l'entreprise.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
17. Mettre en place une chaîne de traitement entièrement dématérialisée pour les procédures liées à la création d'entreprise et à l'exercice d'activités en France en soutenant les investissements nécessaires au niveau du portail Internet, des outils de traitement des CFE et des autorités compétentes, ainsi que du système assurant l'interconnexion des différents acteurs. ; étendre le dispositif aux autres événements clés de la vie de l'entreprise (transfert de siège social, cession, etc.).	Début 2011	Gouvernement	Public Réallocation de crédits
18. Accompagner le non-remplacement de départ à la retraite des fonctionnaires par l'accroissement de l'usage des TIC au sein des administrations.	Lancer un programme de numérisation de l'administration dans ses processus internes en 2010	Gouvernement	Public 50 millions d'euros

7. E-EDUCATION ET FORMATION AUX STIC

L'intérêt de l'utilisation des STIC dans les processus éducatifs n'est plus à démontrer. Ces technologies peuvent permettre d'accroître l'efficacité d'une formation, soit en simplifiant sa diffusion et sa répétition, soit en améliorant la compréhension de domaines complexes. De plus, dans un monde connecté, l'existence de ressources pédagogiques et d'outils d'enseignement « en ligne » devient cruciale pour le rayonnement de nos universités et de notre culture. Ceci est le cas pour toutes les formes d'enseignement, formation initiale, universitaire ou continue.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
19. Lier l'utilisation d'une partie des sommes de l'emprunt national consacrées à l'enseignement supérieur et à la formation au développement et à la mise en œuvre d'outils numériques d'enseignement. Cela devrait être le cas notamment pour les campus d'excellence, l'opération sur Saclay, les réflexions sur la formation professionnelle ou sur l'égalité des chances.	Introduire dans les critères de sélection des projets des aspects liés aux STIC	Gouvernement. Structures de suivi de l'emprunt national	Public/privé Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national
20. Introduire une initiation aux STIC et à leurs fondements dès le collège dans le programme général	Initier la réflexion en 2010	Gouvernement (ministère de l'éducation nationale)	Public. Pas de coût spécifique dans un premier temps
21. Lancer un programme ambitieux de formation aux STIC et à leur utilisation dans l'enseignement primaire et secondaire	Définir les modalités en 2010 par la constitution d'un groupe de travail spécifique (Grenelle de l'éducation numérique)	Gouvernement (ministère de l'éducation nationale)	Public. Réallocation de crédits.

2.2. DEPLOYER UNE INFRASTRUCTURE NATIONALE NUMERIQUE MODERNE ET PERFORMANTE

Déployer une infrastructure nationale numérique moderne et performante autour de deux priorités : très haut débit (fixe et mobile) et grandes centrales numériques énergétiquement performantes

1. LE DEPLOIEMENT ACCELERE DU TRES HAUT DEBIT FIXE ET MOBILE

Déploiement de la fibre optique :

- La fibre optique est le nerf indispensable du monde numérique. La numérisation accélérée de la société va multiplier les besoins de débit dans les années qui viennent. La disponibilité sur l'ensemble du territoire, y compris outre-mer, d'un réseau de fibre optique est donc un enjeu national majeur. Dans le cadre de l'emprunt national, il est envisagé que le fonds national pour la société numérique consacre 2 milliards d'euros au très haut débit essentiellement sous la forme de prêts ou garanties d'emprunt aux opérateurs et de subventions aux projets de couverture dans les zones peu denses, en partenariat avec les collectivités locales. **La filière STIC française soutient cette démarche initiée par le Gouvernement.**
- Le « programme national très haut débit » contribuera notamment à maintenir voire développer l'emploi dans une industrie performante (les industriels français représentent 50% de la production de fibres optiques et 25% de celle des câbles à fibres optiques en Europe et se placent au premier rang mondial dans les équipements photoniques et au deuxième dans les routeurs IP) mais fragilisée par la crise économique mondiale et très sensible au risque de délocalisation.
- Il convient cependant de souligner que ce chantier va nécessiter plusieurs années d'efforts constants et soutenus mais qu'un premier objectif ambitieux peut être fixé rapidement. **Elle propose que cet objectif soit d'avoir « la fibre optique installée au cœur de chaque village (sous-répartiteur) en conformité avec les schémas des futurs réseaux à très haut débit fixe FTTH et mobile LTE avant fin 2015 ».** L'accès aux particuliers et aux entreprises dans le dernier kilomètre se fera ainsi dans un premier temps par une mixité de technologies complémentaires (hertzien, satellite, ADSL...) qui permettront à tous d'avoir un accès de 10 Mbit/s d'ici 2015, en attendant les réseaux à très haut débit fixe FTTH et mobile LTE pour lesquels la fibre installée sera réutilisée.
- Par ailleurs, l'objectif affiché par le Gouvernement dans le cadre de l'emprunt national est d'atteindre une couverture en très haut débit de 70% de la population dans 10 ans. Dès lors que le déploiement de la fibre optique commencera à prendre une ampleur

significative, Il conviendra de réfléchir aux moyens, notamment financiers, permettant de dépasser ce seuil.

- Enfin, au-delà du financement des actions, il est **indispensable qu'un pilotage conjoint puisse se mettre en place associant toutes les parties prenantes (opérateurs, industriels, collectivités locales, administrations, investisseurs, etc.)**.

En effet, le travail reste immense et il faut mobiliser l'ensemble des forces vives autour d'objectifs partagés, par exemple :

- **Formation de la filière**
- **Définition de règles d'ingénierie commune pour les collectivités locales.** Par exemple, il semble indispensable au groupe de travail que les donneurs d'ordre séparent dans leurs appels d'offre les contrats « BTP » et des contrats « équipements télécoms » au sens large, afin que la composante télécom ne soit pas traitée en sous-traitance anecdotique
- **Les règles de bonne information des acteurs, notamment du bâtiment**
- **La normalisation qui doit être mise en place pour défendre et promouvoir cette filière au niveau de la France et de l'Europe**
- **La réglementation.** Il convient que les éléments indispensables au déploiement de la fibre soient clairement adoptés en temps et en heure. Ainsi, l'arrêté sur le déploiement de la fibre au sein des logements neufs n'est toujours pas publié alors même que sa date d'application est sensée être le 1^{er} janvier 2010.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
22. Mettre en œuvre le Fonds national pour la société numérique et inclure des représentants de la filière STIC.	Mise en place premier semestre 2010	Gouvernement	Public. Financé dans le cadre de l'emprunt national
23. Lancer un groupe de pilotage public-privé multi-acteurs porteur de l'ambition nationale « objectif fibre 2015 » avec la définition d'un échéancier ambitieux et réaliste.	Mise en place premier semestre 2010	Gouvernement	Pas de coût spécifique
24. En termes de financements, capitaliser sur les compétences déjà existantes, notamment celles de la CDC.	Débloquer les fonds dès le premier semestre 2010. Motiver les acteurs.	Gouvernement / CDC numérique	Public. Renforcer la CDC numérique

Accélération de l'effort sur le très haut débit mobile :

- En complément du déploiement de l'infrastructure physique THD, il convient d'accélérer les efforts sur le **déploiement des réseaux mobiles à très haut débit (LTE)** et d'imaginer la génération suivante. Des efforts particuliers sur la mise au point de composants et des équipements sont indispensables. De même, un déploiement accéléré serait un atout pour permettre d'enclencher un cercle vertueux de développement de services et usages du très haut débit en mobilité. C'est pourquoi, la Filière STIC française recommande que les fréquences issues du dividende numériques et consacrées aux télécommunications puissent être libérées en respectant le calendrier prévu.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
25. Libérer les fréquences destinées aux communications électroniques issues du dividende numérique et mettre en place le réseau optique de collecte du trafic LTE.	Respect du calendrier défini et accélération si possible	Gouvernement	Privé (remboursement de crédits avancés par le fonds de réaménagement du spectre)
26. Concentrer au plan européen les efforts de recherche et de développement technologique autour du LTE : composants, logiciels, systèmes.	Lancer / renforcer des projets coopératifs européens dans le cadre d'EUREKA	Gouvernement / écoles / centres de recherches / industriels	Public/privé. Financement public dans le cadre du FCE
27. Lancer des programmes autour des usages du très haut débit mobile.	Inclure l'action dans les programmes liés à l'emprunt national	Gouvernement / CNC	Public / Privé. Financé dans le cadre de l'emprunt national
28. Lancer un programme de recherche français et européen sur le successeur du LTE avec des éléments différenciateurs.	Avant fin 2010	Gouvernement en lien avec l'Europe	Public / Privé

2. LE DEVELOPPEMENT D'UNE INFRASTRUCTURE DE SERVICES « CLOUD COMPUTING »

Le développement d'une infrastructure de services « cloud computing » grâce à des grandes centrales numériques innovantes et énergétiquement efficaces :

- Les STIC sont à la veille d'une rupture technologique et économique considérable avec l'apparition de centres de données et de calculs de très haute capacité et de nouvelles architectures logicielles (SaaS, etc.) qui sont fondamentaux pour l'émergence des usages

et des contenus innovants. Cette révolution entraîne de nombreux défis qui sont autant d'opportunités pour lesquelles la France a des atouts :

- **Un défi du respect de l'environnement** car il s'agira d'optimiser la dépense énergétique de ces centres de calcul et de minimiser leur impact carbone.
 - **Un défi de souveraineté** ensuite car il conviendra que ces plateformes et les données qu'ils hébergent soient localisés sur le territoire national.
 - **Un défi de levier économique** enfin car ils seront à terme le moteur du développement du numérique et des innovations dans d'autres secteurs ou branches d'activités donc de l'économie et du social.
- La France possède les compétences et les acteurs capables de mener le développement de ces infrastructures de services « *cloud computing* » (infrastructures de grande centrale numérique mutualisant les moyens de calcul et de stockage au service de plusieurs entreprises, dans le contexte de l'informatique « en nuage »). Il est important de souligner le facteur d'échelle national (puis Européen) indispensable à la compétitivité économique d'une telle plateforme numérique. Ce facteur d'échelle est d'autant plus important que les services et contenus innovants émergeront à tous les niveaux : locaux, nationaux, européens, globaux et seront fournis par des acteurs attirés par des coûts informatiques réduits. Il est d'ores et déjà prévu qu'une partie des ressources de l'emprunt national soit mobilisée pour investir, via un partenariat public-privé, dans de grandes infrastructures numériques de calcul et de stockage sécurisée, de manière à développer rapidement une offre française et européenne.
- Les centrales numériques ont également un effet d'entraînement et permettent le développement des filières suivantes :
- Electronique (pour équiper ces centrales).
 - Logiciel (pour fournir des logiciels à distance depuis ces centrales).
 - Télécom (pour assurer des services performants et sécurisés depuis ces centrales jusqu'à l'utilisateur final).
- De plus, ces centrales numériques démocratiseront l'accès pour les PME et les ETI à des outils de simulation numérique qui permettent d'envisager des modélisation et simulations industrielles : processus, produits ou systèmes. L'accès à des puissances de calcul importantes donnant la possibilité de réaliser ces simulations serait un catalyseur important d'innovation dans tous les domaines, et répondrait à des impératifs de développement durable en minimisant et optimisant les utilisations de matière première.
- Enfin, une démarche pragmatique de définition d'infrastructure de centrales numériques régionales efficaces d'un point de vue environnemental et incluant les acteurs régionaux, privés et publics, est nécessaire et peut être un moteur de développement. Il semble possible pour la France de prendre un leadership sur ces aspects et de peser dans les débats internationaux de définition de bonnes pratiques et

de normes. La définition et le développement d'une infrastructure de ferme numérique énergétiquement efficace et sécurisée représente un véritable enjeu dans lequel la France possède de réels atouts. Cette démarche va cependant au-delà du simple secteur des STIC et doit inclure d'autres secteurs, par exemple le bâtiment.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
29. Créer un groupe de pilotage conjoint public-privé visant à coordonner nos actions sur le déploiement de centrales numériques.	Mise en place premier semestre 2010	Impulsion : Gouvernement. Mobilisation : acteurs locaux, acteurs privés	Public / privé Pas ou peu de coût spécifique supplémentaires Mais des changements d'affectation
30. Lancer rapidement le programme des « centrales numériques » prévu dans le cadre de l'emprunt national.	Mise en place avant fin 2010	Groupe de pilotage conjoint prévu en mesure 27	Public /Privé Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national
31. Mettre en œuvre les recommandations du groupe DETIC de septembre 2009 sur les datacenters.	Courant 2010	Groupe de pilotage conjoint prévu en mesure 27	Public / Privé Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national

2.3. INITIER OU RENFORCER DES PROGRAMMES POUR GENERALISER LES TECHNOLOGIES

Initier ou renforcer des programmes pour généraliser les technologies de l'information et de la communication dans les entreprises, notamment les PME et ETI, dans l'ensemble de leurs processus

1. Mesurer pour connaître

■ La mesure de l'impact des TIC, et surtout des services et usages associés, est trop parcellaire dans notre pays. Ainsi, des améliorations doivent se faire selon deux directions :

- L'importance économique de la filière n'est aujourd'hui pas mesurée de manière globale et cohérente. Cela nécessite de travailler à la définition précise de notre outil statistique porté par l'INSEE et de créer un groupe de travail spécifique sur la filière avec les industriels. Il est fondamental qu'une mesure cohérente et globale de la filière puisse être réalisée pour mesurer pleinement tant son rôle économique que son effet d'entraînement. A ce jour, l'absence d'un outil statistique digne de ce nom handicape les pouvoirs publics et le secteur privé dans leur élaboration d'une stratégie commune et, surtout, la mesure de l'impact des actions engagées.
- L'apport des STIC dans les enjeux globaux, notamment climatiques, n'est pas suffisamment pris en compte aujourd'hui. La mesure de cet effet doit être menée de manière parallèle, cohérente avec l'action précédente, mais pas forcément avec les mêmes outils. Ainsi, il convient plutôt de capitaliser sur des initiatives existantes pour les reprendre et les étendre. Par exemple, l'étude du BCG du 14 janvier, menée avec l'aide de quelques Fédérations du secteur des STIC, a donné des premiers éléments pertinents sur lesquels capitaliser.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Coût
32. Créer, avec l'appui de l'INSEE, un service statistique ministériel dédié au secteur des TICS, aux services associés et aux usages et coordonner l'ensemble des initiatives existantes et les compléter.	Création avant fin 2010.	Gouvernement / INSEE / Acteurs privés (coordonnés par MEDEF)	Public / Privé Budget INSEE + observatoires déjà en place.
33. Créer un « observatoire annuel » de l'apport des STIC dans la lutte contre les émissions de CO2, en capitalisant sur l'étude du Boston Consulting Group.	Courant 2010	Gouvernement / acteurs privés	Public / Privé Budget à prévoir de 300 K€ / an

2. Encourager le déploiement des STIC au sein des ETI / PME / TPE

- L'utilisation active des STIC par les ETI, PME, TPE est un élément important pour leur compétitivité globale et a un effet induit important dans leur empreinte environnementale (généralisation des outils de travail collaboratifs à distance, etc.). Il convient donc de soutenir et d'encourager le déploiement de ces technologies au sein des ETI / PME / TPE en pérennisant les programmes existant ayant donné satisfaction qui ont également un impact environnemental.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
34. Lancer, dans le prolongement du programme TIC & PME 2010, un appel à projets pour soutenir l'amélioration des échanges des entreprises avec leurs partenaires grâce au numérique.	Avant fin 2010	Gouvernement (DGCIS)	Public 10 millions d'euros
35. Mettre en place une aide à l'équipement des entreprises sous la forme soit d'une offre de diagnostic / conseil / accompagnement à destination des ETI / PME / TPE soit d'une mesure fiscale de type crédit d'impôt.	Courant 2010	Gouvernement (DGCIS)	Public 10 millions d'euros
36. Dynamiser le programme « Passeport Numérique » qui vise à généraliser l'usage des TICS dans les PME et TPE françaises.	Courant 2010	Gouvernement (DGCIS)	Public 10 millions d'euros

2.4. DEVELOPPER DES ATOUTS COMPETITIFS AU PLAN MONDIAL

Développer des atouts compétitifs au plan mondial dans les trois secteurs industriels clés qui sous-tendent et conditionnent le succès des technologies et des services numériques : l'électronique (notamment les composants), les logiciels et les télécommunications

- La filière STIC française considère que trois secteurs doivent bénéficier de mesures spécifiques supplémentaires car, malgré leurs succès et leur poids important en France, ils présentent un caractère stratégique et sont plus soumis que d'autres à une concurrence internationale effrénée et subissent des désavantages concurrentiels spécifiques (notamment la parité Euro / dollars) :
 - L'industrie de l'électronique française, et notamment les composants actifs et passifs
 - L'industrie du logiciel, et notamment le logiciel embarqué et les simulations numériques
 - L'industrie des télécommunications (équipements passifs tels que câbles et fibres optiques et actifs tels routeurs IP et brasseurs Ethernet) et les services associés.
- Ces trois secteurs sont par ailleurs clés pour l'innovation et sa diffusion dans les secteurs tiers, ils doivent donc être accompagnés spécifiquement.
- Certaines des problématiques sont communes, notamment en ce qui concerne spécifiquement l'attractivité des métiers et les logiques de financement. D'autres sont plus spécifiques et demandent une action particulière à chaque secteur. Ainsi, les composants et en particulier la micro-nanoélectronique sont au cœur de toutes les applications présentes et futures, que ce soit dans les STIC, pour la « société numérique » dont elle représente à la fois le moteur et la mémoire, ou bien pour les améliorations attendues dans les domaines de la santé, de la sécurité, de la préservation des ressources naturelles et de la dépense énergétique. Le très haut débit accessible pour tous, la gestion intelligente et efficace de l'énergie dans les bâtiments, la télésanté, la route intelligente et les voitures propres ou bien encore le renouvellement de l'infrastructure électrique passent inmanquablement par une utilisation accrue de capteurs, de composants plus complexes et plus performants (plus « intelligents »). Les avancées permises par la miniaturisation et la baisse continue du prix des composants électroniques sont clairement perceptibles et justifient de ranger ces technologies au rang d'industrie stratégique. Quel avantage compétitif

distinctif peut-on espérer au niveau des systèmes si on se contente d'assembler des sous-ensembles produits par d'autres ?

- Devons-nous nous résoudre à importer tous les composants qui garantissent la performance de nos systèmes alors que nous disposons en France d'atouts majeurs : composants cœur pour la téléphonie, les cartes à puces et les applications de sécurité, capteurs d'images, de pression, de gaz pour l'automobile, composants de puissance pour la traction et la performance des réseaux électriques ?

Problématiques communes			
Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
37. Renforcer l'attractivité des filières de formation liées aux STIC en lançant une grande campagne de communication autour de ses métiers et en soutenant les actions du secteur.	Lancement pour septembre 2010	Gouvernement et filière professionnelle	Public / Privé Coût : 5 millions d'euros en 2010
38. Travailler à renforcer le lien entre les Fédérations professionnelles de la Filière et les investisseurs publics et privés (OSEO, FSI - Fonds Stratégique d'Investissement, banques partenaires...), notamment en généralisant des conventions de partenariat effective.	Courant 2010	OSEO / FSI filière STIC...	Public / Privé Dans le cadre des sommes allouées au FSI et à OSEO.
39. Orienter les outils de financement prévus dans le cadre de l'emprunt national pour les entreprises innovantes, vers la Filière STIC, notamment les trois secteurs visés, en cohérence avec les décisions d'investir dans les « grandes priorités technologiques »	Courant 2010	OSEO, FSI, pôles de compétitivité de la Filière	Public / privé. Dans le cadre de l'emprunt national
40. Renforcer les moyens des pôles de compétitivité consacrés aux STIC et créer un maillage de ces pôles avec les pôles « applicatifs » (transport, énergie, sécurité, etc.)	Courant 2010	Gouvernement	Public / Privé. Financé dans le cadre de l'emprunt national (financement des pôles)
41. Généraliser les « bonnes pratiques » de travail collaboratif dans le domaine des STIC entre les Grands Groupes, les ETI, les PME et TPE, et ceci particulièrement pour amplifier les actions à l'exportation.	Travaux à engager en 2010	Entreprises, fédérations professionnelles et CCI	Pas de coût spécifique

Pour le secteur électronique			
Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
42. Maintenir une masse critique de R&D et de production sur des sites choisis en fonction de leur importance stratégique dans la filière. Pour bénéficier de toutes les innovations, il est essentiel que les industriels locaux s'appuient sur les laboratoires centres d'intégration, dans des partenariats de grande ampleur, en partageant une roadmap commune pour faire sauter ensemble les verrous technologiques auxquels ils sont confrontés.	2010	Gouvernement en lien avec les industriels	Public / privé Financement public dans le cadre de l'emprunt national
43. Apporter un soutien à l'organisation d'un salon de la profession de grande ampleur en juin 2010.	Juin 2010	Ministère chargé de l'industrie (DGCIS)	Public en complément du privé Budget de: 200 Keuros à prévoir

Pour le secteur logiciel			
Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
44. Afficher une priorité claire au financement de la Recherche et du Développement des Systèmes Embarqués ainsi que de la Formation supérieure à ces métiers dans les financements de l'emprunt national, notamment par l'intermédiaire d'un programme mobilisateur « Systèmes Embarqués » fédéré par les principaux pôles de compétitivité et le Club des Grandes Entreprises de l'Embarqué (CG2E)	Courant 2010	Gouvernement avec l'aide des organismes de gestion des sommes de l'emprunt national en lien avec les industriels	Public / Privé Financement public assuré dans le cadre de l'emploi national
45. Lancer un projet pilote « d'université du logiciel » ouvert dans un premier temps à des formations BAC+3 pluridisciplinaires.	Lancement pour la rentrée 2011	Gouvernement (ministère chargé de l'enseignement supérieur)	Public / Privé Lié au Plan Campus

Pour le secteur Télécommunications			
Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
46.Lancer un programme de R&D autour des logiques d'efficacité énergétiques des composants télécom, visant notamment à réduire la consommation énergétique des composants, équipements, infrastructures et réseaux	Courant 2010	Gouvernement (ministère chargé de l'industrie)	Public / Privé. Financement public assuré dans le cadre de l'emprunt national ou en direct
47.Réaliser les conditions nécessaires pour établir un marché européen de taille critique, notamment au travers de la normalisation, l'harmonisation des politiques nationales en matière de gestion du spectre...	Dès 2010	Gouvernement en lien avec la Commission Européenne	Pas de financement spécifique

2.5. CREER LES CONDITIONS DE DEVELOPPEMENT ET DE PRESERVATION

Capitaliser sur le groupe Filière STIC des EGI en créant un Conseil Stratégique placé au plus haut niveau du Gouvernement et l'associer aux décisions notamment dans le cadre de la gouvernance de l'emprunt national

- L'ambition de la France dans les domaines des STIC ne pourra pleinement réussir que si des conditions plus générales de développement sont mises en œuvre et que si une attention particulière est portée sur l'emploi dans ce secteur (formations, compétences, flexi-sécurité, etc.)
- Elle nécessite de plus un éco-système numérique performant, à même de mettre à disposition des utilisateurs les produits et services dont ils ont besoin pour leur activité. Ceci passe notamment par une « révolution culturelle » en particulier dans les domaines des relations entre grands groupes, ETI, PME et TPE, et par la généralisation de bonnes pratiques identifiées.

Pour accompagner l'emploi			
Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
48. Coordonner les « observatoires métiers » en place ou en cours de lancement au sein d'un groupe de travail pérenne multisectoriel. Cet observatoire global visera notamment à identifier les métiers en décroissance et ceux en émergence afin d'anticiper les mutations de l'emploi industriels.	Courant 2010	Branches professionnelles avec l'aide du Gouvernement	Public / Privé Pas de coût spécifique supplémentaire. Réallocation de crédits
49. Construire dans les branches conventionnelles des Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) ou des actions de formation dans le cadre des périodes de professionnalisation et, pour les compétences présentes dans plusieurs secteurs, construction de CQP multibranches.	Lancement en 2010	Branches professionnelles avec l'aide du Gouvernement	Public / Privé. Pas de coût spécifique supplémentaire. Réallocation de crédits
50. Mettre en place des Droits Individuels de Formation prioritaires pour les salariés issus	Second semestre 2010.	Branches professionnelles	Public / Privé. Pas de

des secteurs analysés comme en risque ainsi que pour ceux qui souhaitent rejoindre les secteurs qui deviendront en tension.		lles avec l'aide du Gouvernement	coût spécifique supplémentaire. Réallocation de crédits
51. Développer la « flexi-sécurité » dans les territoires en commençant par les bassins d'emplois les plus cohérents. Il conviendra également de favoriser la mobilité entre secteurs différents pour enrichir et favoriser les fertilisations croisées et les innovations de rupture.	Développer les maisons de la mobilité en s'appuyant sur l'expérience de l'Isère	Branches professionnelles avec l'aide du Gouvernement	Public / Privé. Pas de coût spécifique supplémentaire. Réallocation de crédits

Pour accompagner l'écosystème			
Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
52. Elargir l'assiette du Crédit Impôt Recherche pour qu'il puisse soutenir notamment les innovations en production (process, matériels, excellence opérationnelle, démarches LEAN, design, etc.) en particulier pour les secteurs clés (électronique, logiciel).	Courant 2010	Gouvernement	Public / privé
53. Intégrer une « clause de valeur ajoutée locale » dans les appels d'offres publics afin de mesurer la contribution du fournisseur à créer de la valeur ajoutée (emplois, investissements) dans l'espace européen et national.	Introduire en 2010	Gouvernement, administrations, collectivités territoriales	Pas de coût spécifique
54. Mettre en œuvre un Small Business Act (SBA) afin d'aider concrètement les PME et ETI dans leur accès aux marchés publics.	2011	Gouvernement, administrations, collectivités territoriales	Pas de coût spécifique
55. Obliger à une évaluation de l'impact industriel de toute mesure réglementaire ou de régulation afin que celles-ci viennent aider au développement de l'industrie et non la retarder, cela au niveau français et européen.	2011	Gouvernement / acteurs privés	Pas de coût spécifique
56. Mettre en œuvre une véritable stratégie européenne dans le domaine des STIC en développant une réflexion européenne spécifique et en accélérant la mise en place de	Courant 2010	Gouvernement, acteurs privés, commission européenne	Pas de coût spécifique à ce stade Réallocation de crédits

programmes déjà lancés (ex : Electra).			
57. Soutenir spécifiquement les actions de normalisation au sein de la filière STIC, en favorisant notamment la participation de PME française au sein des instances pertinentes en France, en Europe et dans le Monde (Consortia, UTE – CENELEC – CEI, AFNOR – CEN – ISO, ETSI, UIT...)	Courant 2010	Gouvernement, acteurs privés	Public / Privé Programme de soutien à prévoir de 10 millions d'Euros
58. Généraliser le déploiement des bonnes pratiques d'excellence opérationnelle et de Qualité	Mettre en œuvre les propositions du Comité National Qualité Performance (CNQP) avant fin 2010	Gouvernement, coordination CNQP	Budget de 300 Ke à affecter au fonctionnement du CNQP
59. Sensibiliser les acteurs, notamment les PME, à l'importance de la propriété intellectuelle et leur simplifier l'accès aux dépôts de brevets.	Courant 2010	Gouvernement, acteurs publics	Public 10 millions d'euros

2.6. AGIR DANS LA DUREE

Créer les conditions de développement et de préservation de l'emploi industriel et de services dans le secteur des STIC en tenant compte des spécificités de ce dernier (forte innovation technologique, bouleversements rapides, compétition mondiale très dure...)

- Les mesures décrites dans ce document et les ambitions affichées de la Filière STIC nationale ne pourront se concrétiser que si l'action commune s'inscrit dans la durée et la cohérence. La démarche « filière » adoptée par le Gouvernement sur ce sujet est très porteuse et permet de réunir les acteurs, industrie et service, dans une réflexion commune.

Les propositions	L'évaluation de l'action	Qui	Financement
60. Prolonger le travail engagé dans le groupe filière STIC en créant un Conseil Stratégique auprès du Gouvernement associant l'ensemble des organisations représentatives, avec une participation interministérielle ; assurer que ce conseil soit consulté sur la cohérence des projets à lancer ou déjà en cours	Début 2010 suite des EGI	Gouvernement	Pas de coût spécifique
61. Afin que les acteurs concernés puissent contribuer à la définition des actions et leur coordination en adéquation avec l'évolution du marché et les attentes du secteur, organiser le lien direct de la Filière STIC avec les différentes initiatives et instances existantes ou en création dans le cadre de l'emprunt national et notamment : le futur fonds national pour la société numérique, le fonds de soutien des programmes urbains intégrés, le fonds géré par l'ADEME sur le financement des énergies renouvelables, le fonds dédié aux EGI, le fonds national de valorisation de la recherche et de l'innovation, OSEO, le FSI...	En fonction de la création des fonds	Gouvernement et organismes gestionnaires des fonds de l'emprunt national	Pas de coût spécifique

ANNEXES

1. LISTE DES PARTICIPANTS AU GROUPE DE TRAVAIL

PRESIDENT :

Pierre Gattaz (FIEEC)

RAPPORTEURS :

Olivier Gainon FIEEC
Christophe Ravier DGCIS

PARTICIPANTS :

Caroline Andrieu	Syntec Informatique
Albert Asséraf	JC Decaux
Eric Bantegnie	Esterel Technologie
Laurent Baudart	Syntec Informatique
Omri Benayoun	Dassault Systèmes
Ivan Béraud	CFDT
Patrick Bertrand	AFDEL
Jean-Luc Beylat	Systematic
Vincent Bottazzi	CFDT
Alain Bravo	Supelec
Arnaud Brunet	Sony
Christophe Burg	DGA
Daniel Chaffraix	IBM
Bernard Charles	Dassault Systèmes
François Cholley	CGIET
Philippe Clerc	ACFCI
Albert Cohen	CGPME
Elie Cohen	CAE
Michel Cosnard	INRIA
Jean-Charles Decaux	JC Decaux
Philippe Delorme	GIMELEC Schneider / Minalogic
Jean-Luc Dormoy	EDF
Guillaume Dufour	Dassault Systèmes
Marko Erman	Thalès
Frank Esser	FFT - SFR
Gabrielle Gauthey	Alliance TICS
Hugues de Gromard	Sycabel
Hervé Guillou	EADS
Romain Hugot	Syntec Informatique - Sage
Eric Keller	FO
Pierre Kosciusko-Morizet	ACSEL
Thierry Kunicki	IBM
Richard Lalande	SFR
Didier Lamouche	Bull
Benoit Lavigne	MEDEF

Karen LeChenadec	CDC numérique
Philippe Lemoine	MEDEF - Laser
Yves le Mouël	FFT
Renan L'Helgouac'h	Agence Economique de Bretagne
François Leraillez	Agence Economique de Bretagne
Didier Lombard	FT
André Marcon	CES - ACFCI
Gérard Matheron	Sitelesc
Olivier Midière	ADEN
Gérard Milani	CGT
Olivier Muron	FT
Christian Nibourel	Accenture
Bruno Nouzille	Thalès
Régis Paumier	Sycabel
Christian Pilichowski	CGT
Bruno Pinna	Bull
Robert Plana	Ministère de la recherche
Yves Poilane	Télécom Paristech
Jean-Pierre Quémard	EADS
Loïc Rivière	AFDEL
Stéphane Senacq	CDC numérique
Franck Setruk	CFE CGC
Thierry Sommelet	FSI
Bruno Sportisse	INRIA
Christophe Stener	Alliance TICS
Laurent Tardif	Sycabel
Jean-François Teissier	ACSEL
Jean Therme	CEA
Alain Vienney	FEDOM
Marc Wilkie	Syntec Informatique - Orange

Remerciements également à Christian Grellier, Bouygues Immobilier, et au groupe de travail DETIC qui a développé et précisé la réflexion liée aux centrales numériques éco-responsables.

2. COMPTES RENDUS DES REUNIONS DU GROUPE DE TRAVAIL

Compte rendu de la réunion du 19 novembre 2009

La réunion s'est appuyée sur le document de cadrage joint au présent compte rendu.

1. Rappel des objectifs des Etats Généraux de l'Industrie (page 4)

Le président a rappelé les principaux objectifs et le calendrier des Etats Généraux de l'Industrie et du groupe de travail « Industrie des TIC ». Chacun des 10 groupes de travail doit produire un rapport sur le diagnostic et les enjeux en vue de la réunion du Comité National des Etats Généraux de l'Industrie (CNEGI) du 14 décembre 2009, puis des propositions pour celle du 27 janvier 2010.

2. Premiers éléments de constat (page 5)

La réunion a fait apparaître un large accord sur les éléments de constat identifiés, et notamment sur la nécessité pour le groupe de travail d'aborder la double problématique du renforcement de l'industrie des TIC en France et de la diffusion de ces technologies dans l'ensemble des activités économiques et sociales.

3. Panorama synthétique des industries des TIC (page 6)

M. Teissier (ACSEL) a demandé que soit rajoutée une couche intermédiation.

M. Dufour (Dassault Systèmes) a estimé que le « cloud computing » et les « smart grids » étaient des « enablers » et que leur positionnement devait être modifié. M. Dufour fera une proposition de modification de ce panorama synthétique.

M. Matheron (Sitelesc) a souligné qu'il convenait d'être prudent quant à l'emploi de la notion de « filière », l'ensemble des industries du numérique constituant une branche plutôt qu'une filière.

4. Etat des lieux des secteurs producteurs des TIC et secteurs utilisateurs des TIC (pages 7- 8)

L'importance de l'administration électronique a été soulignée par plusieurs participants, les TIC constituant la principale source de gains de productivité dans ce domaine.

Les participants ont demandé que soient rajoutés, dans les secteurs utilisateurs, les activités de défense et les médias et contenus.

Un participant s'est interrogé sur le modèle de développement actuel des réseaux de communications électroniques (plusieurs réseaux parallèles) mais d'autres se sont demandés ce que le groupe de travail pourrait apporter de nouveau sur cette question sachant, notamment, qu'un schéma national de déploiement du très haut débit pourrait être annoncé prochainement.

M. Midière (ADEN) a souligné que les infrastructures constituaient également des marchés et qu'il convenait d'examiner comment notre industrie était positionnée pour aborder ces marchés.

M. Botazzi (CFDT) a souligné qu'il fallait que l'état des lieux fasse émerger les atouts et faiblesses de notre industrie, en croisant une logique sectorielle, comme prévu dans les fiches de synthèse des secteurs, avec les implantations des principales industries structurantes, qui représentent les principaux atouts pour notre industrie (automobile, aéronautique, chimie, transports, etc.).

5. Où peuvent se situer les emplois de demain ? (page 9)

Plusieurs participants ont estimé que les TIC de demain seraient faites par les PME et les ETI d'aujourd'hui et que la question de la croissance des PME du secteur était, de ce fait, essentielle.

Après discussion, cinq domaines principaux de création d'emploi et/ou de richesse ont été identifiés :
Les entreprises (principalement TPE, PME et ETI) utilisatrices de TIC,
Les usages d'avenir (e-santé, e-éducation...),
L'administration,
Les contenus,
Les industriels des TIC.

6. Méthode de travail (page 10)

Le président a proposé que les syndicats professionnels compétents produisent une analyse de la situation dans leur secteur, faisant apparaître la chaîne de valeur du secteur, les principaux évolutions et marchés d'avenir et les forces et faiblesses de l'industrie française (cf. fiche type annexée au document de cadrage) :

- Electronique : FIEEC
- Equipements de télécommunications : Alliance TICS
- Logiciel : AFDEL, Syntec informatique
- Services informatiques : Syntec Informatique
- Equipements informatiques : Alliance TICS
- Electronique grand public : FIEEC/SIMAVELEC
- Télécommunications : FFT

Pour ce qui est des marges de progression, ont notamment été soulignés :

- l'importance de la formation : Mme Gauthey (Alliance TICS) a notamment mentionné la question du maintien à niveau de la compétence des ingénieurs, compte tenu de la rapidité de l'évolution technologique ;
- plus généralement, la question de l'employabilité ; M. Béraud (CFDT) fera une contribution sur ce thème ;
- les relations entre donneurs d'ordre et sous-traitants, et notamment la nécessité de « chasser en meute » et de refonder certains écosystèmes.

Il a été convenu de rajouter le développement durable et l'innovation.

M. Pilichowski (CGT) a mentionné la question de la préservation des compétences existantes. Il a proposé un moratoire sur les restructurations jusqu'à la fin des travaux. Il a également souligné la nécessité d'identifier les causes profondes de la situation actuelle.

7. Quelle ambition se donner ? (page 11)

M. Lemoine (Medef) a rappelé que le secteur des TIC représentait environ 7% du PIB. Il a estimé que la proposition de la commission « Juppé-Rocard » de consacrer 12,5% du grand emprunt à l'économie numérique (4 milliards d'euros sur 35) était positive mais témoignait d'une pertinence insuffisante des argumentaires des partisans du numérique. Il est nécessaire de renforcer l'argumentation sur la question du « comment ? ».

En réponse, M. Cohen a indiqué que le rapport de la commission « Juppé-Rocard » retenait deux axes transversaux (investir dans l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation et favoriser les PME innovantes), qui concernent fortement les TIC, et cinq axes verticaux, dont un consacré au numérique. Pour ce dernier axe, la commission a retenu deux orientations et a tenu à ce qu'autant d'argent soit consacré au développement des usages qu'au déploiement des réseaux à très haut débit.

M. Pilichowski (CGT) a estimé que, plutôt qu'un classement par complexité croissante, un classement en fonction de l'impact en termes de création d'emploi aurait pu être retenu. Il a également souligné le besoin d'ambition et d'innovation sociale. A cet égard, il a suggéré la création d'instances représentatives du personnel par filière.

Plusieurs participants ont insisté sur la nécessité d'avoir une ambition dans le domaine des contenus. M. Muron (France Télécom) a indiqué qu'il ferait une contribution sur ce point.

M. Leraillez s'est demandé si on en faisait assez pour le jeu vidéo, notamment au regard des mesures prises par le Québec, mais d'autres participants ont rappelé que beaucoup de mesures avaient d'ores et déjà été prises en faveur de ce secteur.

CONCLUSION

Le président a rappelé les travaux à conduire d'ici à la prochaine réunion :

- a) Préparation des analyses des secteurs des TIC par les syndicats professionnels :
 - Electronique : FIEEC.
 - Equipements de télécommunications : Alliance TICS.
 - Logiciel : AFDEL /Syntec Informatique.
 - Services informatiques : Syntec Informatique.
 - Equipements informatiques : Alliance TICS.
 - Electronique grand public : FIEEC/SIMAVELEC.
 - Télécommunications : FFT.
- b) Préparation d'une nouvelle version du document de cadrage intégrant les remarques faites au cours de la réunion (O. Gainon/C. Ravier, avec contribution entre autres d'Alcatel et de France Télécom).
- c) Préparation des contributions mentionnées dans le présent compte rendu.

En plus des points mentionnés ci-dessus, les membres du groupe de travail qui le souhaitent sont invités à transmettre par écrit leurs observations sur le document de cadrage ainsi que des contributions sur les sujets ressortissant au groupe de travail.

Les analyses des secteurs ainsi que les contributions devraient être transmis à C. Ravier et O. Gainon d'ici au 30 novembre afin qu'un premier projet de rapport de la phase I (diagnostic) puisse être préparé en vue de la prochaine réunion.

Compte rendu de la réunion du 7 décembre 2009

La réunion s'est appuyée sur un projet de rapport du groupe de travail établi à l'issue de la première réunion et sur un certain nombre de contributions reçues des membres du groupe de travail.



Le président a rappelé l'objectif de transmettre un premier rapport sur le constat au Comité national des Etats généraux de l'industrie (CNEGI) en vue de sa réunion du 14 décembre 2009. Il a souligné la nécessité de faire un constat « musclé » et notamment de mettre en évidence la destruction d'emplois dans le secteur depuis 10 ans et le risque que l'érosion se poursuive si rien n'est fait. A cette fin, une annexe (encore à compléter) a été prévue afin de fournir une évolution de la situation en matière d'emploi et de nombre d'entreprises dans le secteur des TIC.

En réponse à une intervention de M. Beylat (Alcatel), le président a indiqué que l'annexe retracerait l'évolution à partir de l'année 1998 plutôt que de l'année 2000.

Plusieurs participants ont regretté l'envoi tardif du projet de rapport qui ne leur avait pas permis d'en prendre connaissance.

M. Stener (Alliance TICS) a souligné qu'il ne fallait pas opposer services et industrie mais insister sur les liens à l'intérieur des chaînes de valeur. Il a également mentionné les difficultés relatives aux statistiques sur le secteur des TIC et donc le risque de tirer des conclusions trop rapides des chiffres disponibles.

M. Le Mouël (FFT) a indiqué qu'il fallait également reprendre les points positifs dans la synthèse du constat.

M. Bravo s'est interrogé sur le lien à faire avec le « grand emprunt », les TIC étant concernées par plusieurs actions identifiées dans le rapport « Juppé-Rocard », en plus de celles portant spécifiquement sur le numérique. Il a, par ailleurs, estimé que l'expression « TIC » était réductrice et qu'il serait plus approprié de parler de STIC (en ajoutant les services) voire d'USTIC (en incluant les usages).

De nombreuses interventions ont porté sur l'importance respective des infrastructures et des services, les participants s'accordant sur le fait qu'il ne fallait pas opposer les unes aux autres et qu'une politique en matière de TIC devait prendre en compte à la fois infrastructures et services. Certains ont cependant estimé qu'il était hasardeux d'engager la construction d'infrastructures sans avoir de visibilité sur les usages ; d'autres, au contraire, ont avancé qu'il était impossible de prévoir les usages de demain et que la priorité était de bâtir les éco-systèmes permettant de tirer parti de ces usages.

M. Gouzènes (Sitelesc) a estimé que le projet de rapport ne soulignait pas assez l'importance des composants électroniques, qui sont déterminants pour l'émergence de nouveaux produits et de nouveaux services.

M. Muron (France Télécom) a trouvé réducteur le paragraphe sur les politiques d'achat. Par ailleurs, le rapport devrait insister plus sur la notion de « politique industrielle » et sur la nécessité de cibler celle-ci sur les secteurs porteurs pour lesquels la France dispose d'atouts significatifs.

La notion de « politique industrielle » a suscité plusieurs interventions. Un participant a estimé qu'elle renvoyait à un contexte historique précis et qu'il convenait donc de rester prudent quant à son emploi.

Tous les participants ont rejeté l'idée d'un retour au protectionnisme mais insisté sur la question de la loyauté de la concurrence, notamment avec les pays émergents.

M Bottazzi insiste sur le fait qu'il faut évoquer la dimension européenne de la politique de soutien à l'industrie. Cette dimension, pas facile à évoquer entre les pays de l'Europe, est pourtant fondamentale, car il s'agit de mieux faire prendre en compte que le marché dit intérieur à l'Europe représente 500 millions de personnes, et qu'à lui seul aujourd'hui il représente la moitié des échanges de biens industriels et marchands. Pour renforcer une politique industrielle, il faut agir dans le domaine de la normalisation, qui peut être un instrument de politique globale européenne, qui peut entraîner dans un premier temps une industrialisation à l'échelle européenne, et qui dans un second temps peut entraîner une diffusion de ces technologies à l'échelle mondiale (type normalisation dans le domaine des télécoms, etc.).

M. Quémard (EADS) a mentionné sur la nécessité d'avoir une électronique forte et sur le fait que la défense et la sécurité constituaient des secteurs porteurs.

Plusieurs interventions ont porté sur le « cloud computing ». MM. Dufour et Benayoun (Dassault Systèmes) ont estimé qu'il s'agissait d'une révolution dans l'économie numérique. Un emploi créé dans le « cloud » générerait 8 ou 9 emplois ailleurs.

M Wilkie (Orange/Syntec) a rappelé l'impact du « cloud computing » sur les services. Plusieurs ont avancé que, le marché n'étant pas encore structuré, il s'agissait d'une opportunité pour la France.

M. Beylat a estimé qu'il serait réducteur que les seules propositions du groupe de travail portent sur le « cloud ». Il a notamment rappelé qu'il s'agissait d'une technologie qui ne prenait pas suffisamment en compte les impératifs environnementaux.

Plusieurs intervenants ont rappelé les enjeux de sécurité, de confidentialité et de traçabilité des données liés au « cloud computing ». Certains ont estimé qu'il était difficile d'imaginer que des données sensibles soient stockées et traitées hors de France. M Wilkie a rappelé que l'armée américaine avait estimé nécessaire de se doter de ses propres centres serveurs alors même que l'offre des entreprises américaines est particulièrement riche. M. Béraud (CFDT) a mis en garde contre les conclusions hâtives en matière de sensibilité des données, des données sensibles (ex. chèques) étant d'ores et déjà traitées hors de France.

M. Stener (Alliance TICS), pour sa part, s'est déclaré attaché à ce que l'ensemble des acteurs présents en France puissent participer à de telles initiatives en matière de cloud computing.

M. Olivier (ACFCI) a expliqué que la protection des données pouvait constituer un axe de différenciation. Mme LeChenadec a renchéri en estimant qu'il convenait de prendre en compte les infrastructures de confiance dans la réflexion.

M. Bravo a rappelé l'importance de pouvoir s'appuyer sur une base solide en matière de R&D, celle-ci constituant un facteur d'attractivité et d'ancrage des activités.

M. Dormoy (EDF) a souligné l'importance des « smart grids ». En termes techniques, il s'agit d'applications extrêmement exigeantes (web étendu connectant à terme plusieurs dizaines de

millions d'objets énergétiques). En termes économiques, les « smart grids » pourraient notamment se traduire par l'entrée de nouveaux acteurs dans la chaîne de valeur de l'électricité, au détriment des acteurs traditionnels. Il s'agit par ailleurs d'acteurs mondiaux alors que les marchés de l'électricité restent nationaux.

M. Stener (Alliance TICS) a rappelé que la France disposait d'acteurs importants dans le secteur de l'énergie et des nouvelles technologies et avait la possibilité de construire une position de leader dans le domaine des « smart grids ».

Mme LeChenadec (Caisse des dépôts) a regretté que le projet de rapport ne parle pas plus des territoires.

A cet égard, M. Delorme a rappelé que plusieurs pôles de compétitivité TIC avaient entrepris d'accorder leurs « roadmaps ».

Plusieurs intervenants ont noté que la France ne parvenait pas toujours à exploiter ses points forts dans le domaine du numérique. Les exemples de la vente à distance et de la carte à puce ont été cités.

M. Le Mouël a avancé plusieurs axes de réflexion supplémentaires : la gouvernance de l'Internet, qui nous échappe largement ; le déficit d'ingénieurs ; le rôle crucial de l'éducation nationale en matière d'apprentissage des TIC.

Plusieurs participants ont souligné l'importance de l'e-éducation et le retard de la France dans ce domaine (comme dans celui de l'administration électronique). M. Béraud (CFDT) a indiqué qu'il ferait une contribution sur ce sujet.

M. Setruk (CFE CGC) a souligné qu'il serait utile que le groupe de travail se réunisse de nouveau après la conclusion des Etats généraux de l'industrie. Il a rappelé que la normalisation pouvait constituer un avantage concurrentiel. Il a également insisté sur la complexité administrative, sur la nécessité de coopérations européennes dans certains domaines, comme les composants électroniques, et sur le manque d'ingénieurs.

M. Gouzènes a proposé de développer des réseaux sociaux d'entrepreneurs en TIC.

M. Beylat a suggéré de favoriser la réutilisation des données publiques et d'utiliser les pôles de compétitivité comme plateformes d'innovation.

En conclusion, le président a indiqué que le projet de rapport serait modifié pour tenir compte de la réunion d'aujourd'hui en vue d'être envoyé au CNEGI dès demain. Il serait bien entendu possible de revenir sur le constat dans la seconde phase des travaux consacrée aux propositions. Il a invité les participants à faire des contributions sur les propositions en vue de la prochaine réunion.

Compte rendu de la réunion du 5 janvier 2009

En introduction, le président présente le document retraçant les propositions du groupe de travail. Celui-ci inclut une ambition pour la France à l'horizon 2015-2020 et une feuille de route résumant en quelques axes de travail prioritaires les propositions qui sont formulées. Les propositions proprement dites sont regroupées en cinq volets :

- infrastructures numériques ;
- usages et diffusion des TIC dans les entreprises ;
- accompagnement de trois secteurs industriels clef (électronique, logiciel, télécommunications) ;
- emploi et écosystèmes innovants ;
- gouvernance.

Le président invite les participants à formuler leurs remarques sur le document et notamment sur l'ambition proposée et sur la feuille de route.

M. Wikie (Orange) estime que le lien n'est pas suffisamment fait entre infrastructures et services : la plupart des nouveaux services/usages impliqueront la numérisation d'information et son stockage et nécessiteront des infrastructures performantes.

M. Dormoy (EDF) souligne également l'importance de la cohérence entre infrastructures et services et les atouts de la France dans ce domaine.

M. Quémard (EADS) souhaite que la question de l'exportabilité de la filière française soit mentionnée.

M. Béraud (CFDT) rappelle que le secteur des TIC est perçu comme destructeur d'emplois. Il faut donc rappeler que les économies permises par une utilisation accrue des TIC ne sont pas nécessairement synonyme de diminution de l'emploi. De la même façon, il convient d'expliquer que les actions envisagées dans le domaine du « cloud computing » peuvent contribuer à préserver l'emploi voire à en créer. S'agissant des usages, il souligne que le point clef est le plus souvent le modèle économique. Enfin, il se demande comment assurer l'implication des entreprises dans la mise en œuvre des propositions, notamment sur la question des rapports entre donneurs d'ordre et sous-traitants.

M. Beylat (Alcatel/System@tic) estime qu'une rupture forte est indispensable dans le domaine de l'e-éducation. Il suggère de proposer l'élaboration d'un « programme e-éducation » en 2010. Sur ce point, M Wikie rappelle que beaucoup de choses ont déjà été faites et qu'il faudrait peut-être commencer par en faire le recensement.

Mme Gauthey (Alliance TICS) estime que le document ne comporte pas assez de propositions en matière de recherche. Il y a notamment des travaux à mener sur la consommation énergétique des équipements de télécommunications (recherche collaborative, de moyen terme, nécessitant des coopérations européennes).

M. Setruk (CFE-CGC) souligne l'importance des secteurs industriels « traditionnels » où la France est bien placée : automobile, aéronautique, spatial, énergie. Les TIC restent source d'innovation et de différenciation pour les industries traditionnelles et donc de création d'emploi. Il propose également d'évoquer la nécessité d'un dialogue social sur les questions d'attractivité du secteur pour les jeunes diplômés, de pérennisation de l'employabilité dans un secteur ou l'obsolescence des produits et des technologies rend celle-ci plus précaire, et de valorisation de la mobilité (professionnelle ou géographique) qui doit se traduire par des avantages pour les salariés et pas seulement pour les entreprises.

Mentionnant l'exemple de la carte à puce, M. Cholley (CGIET) souligne l'importance des innovations de rupture : l'enjeu n'est pas uniquement d'informatiser ce qui existe, mais de passer à un autre écosystème. Ainsi, la carte d'identité électronique peut ne pas être seulement utile lors d'un contrôle de police, mais un moyen de prouver son identité sur internet lors de transaction commerciale par exemple.

M. Pilichowski (CGT) rappelle que son organisation ne partage pas le constat proposé sur la filière qui n'identifie pas les causes fondamentales de la situation actuelle. S'agissant de l'emploi, il souligne que le secteur détruit massivement des emplois actuellement et qu'il y a urgence dans ce domaine. La CGT transmettra des propositions.

M. Lemoine (Medef) souhaite que les propositions concernant les indicateurs soient mieux mise en valeur et qu'elles soient mises en relation avec la question de la gouvernance. S'agissant de l'équipement des entreprises, il estime important d'amplifier l'action menée dans le cadre du programme TIC et PME 2010 et pas uniquement de la pérenniser.

M. Beraud (CFDT) estime que le document ne met pas suffisamment l'accent sur la notion de « rupture », notamment dans le domaine des usages et sur l'emploi. Il souscrit aux remarques faites sur l'implication des entreprises. Il mentionne le succès limité de la maison de la mobilité mise en place en Isère (cf. proposition n° 43).

M. Wikie (Orange) souligne l'importance de l'accompagnement de la conduite du changement.

M. Matheron (Sitelesc) estime que le document comporte trop de propositions. Il propose d'indiquer que ces propositions n'entraîneront pas de dépenses supplémentaires (par rapport à ce qui est déjà envisagé dans le cadre du grand emprunt) plutôt que de dire qu'elles ne génèrent pas de dépenses importantes spécifiques. Répondant à des interventions précédentes, il rappelle que les aides publiques représentent 30% des coûts, 70% restent à la charge des entreprises. Enfin, il souligne que la partie production/industrie n'est pas suffisamment visible dans le document ; il convient d'insister sur la double ambition de développer des technologies sur le territoire national et d'assurer que ces technologies sont exportables, le marché intérieur étant trop étroit pour justifier à lui seul les investissements nécessaires.

M. Erman (Thalès) estime également que les propositions sont trop nombreuses. Pour ce qui est de l'introduction, il propose de souligner aussi les menaces qui pèsent sur l'industrie des TIC en France.

M. Muron (France Télécom) propose de faire ressortir un petit nombre de mesures, notamment le crédit d'impôt innovation et d'insister sur le fait que les STIC doivent constituer une priorité de politique industrielle. Il estime que les développements sur les éco-systèmes ne prennent pas suffisamment en compte les pôles de compétitivité.

M. Bravo (Supélec) propose de placer le chapitre II (usages) en tête, de modifier le titre, trop plat, du chapitre III - il suggère « développer les atouts compétitifs de trois secteurs clef » - et d'insister, dans le chapitre IV, sur la chaîne usages/services/infrastructures, clef pour la création d'emplois pérennes.

Il souligne, par ailleurs, l'importance de la proposition n° 52 (Organiser le lien direct du groupe Filière STIC avec les différentes initiatives et instances existantes ou en création dans le cadre du grand emprunt).

M. Milani (CGT) demande qu'on insiste dans le document présenté sur la nécessité de l'investissement propre des entreprises. Le financement public doit intervenir en complément de l'investissement des entreprises et non s'y substituer ; le financement public a pour objet d'inciter les entreprises à investir y compris socialement et non pas de maintenir ou accentuer la financiarisation ou les dividendes aux actionnaires : Il y a besoin d'une rupture dans la logique même des causes et de la crise actuelle qui est loin d'être terminée.

M. Dormoy (EDF) propose de simplifier les propositions concernant les systèmes électriques intelligents (smart grids).

M. Clerc (CEA) indique qu'il fera une contribution, avec l'INRIA, sur le véhicule électrique pour lequel les composants seront aussi importants que les batteries.

M. Cohen estime que l'objectif proposé (« Générer en France sur l'ensemble du territoire, d'ici à 2015, des écosystèmes d'excellence mondiale, dans le domaine des usages, services et technologies du numérique, différenciateurs par leur éco-responsabilité et par leur sécurisation ») traduit une très forte diminution des ambitions françaises dans le domaine des TIC. De plus, il insiste sur la nécessité d'apporter une valeur ajoutée aux travaux de la commission « Juppé-Rocard » en faisant des propositions précises pour l'emploi des 2,5 milliards d'euros de l'emprunt national qui seront consacrés aux usages numériques.

En conclusion, le président indique qu'une nouvelle version du document sera préparée en vue d'être transmise au rapporteur général du CNEGI au début de la semaine prochaine. Il invite donc les participants à transmettre leurs observations ou contributions avant la fin de la semaine.

Compte rendu de la réunion du 20 janvier 2009

En introduction, le président a rappelé les points clef du projet de rapport :

- l'ambition, l'objectif et l'impératif pour le Gouvernement proposés (page 3) ;
- les points essentiels caractérisant la situation de la filière STIC en France (pages 4 et 5) ;
- la feuille de route, qui permet de synthétiser et d'organiser les propositions selon six axes principaux (pages 5 à 7).

En termes de calendrier, il a rappelé que le groupe de travail devait rendre son rapport à très brève échéance, la dernière réunion du Comité national des Etats généraux de l'industrie ayant lieu le 25 janvier.

M. Muron (Orange) a souligné la nécessité de capitaliser sur ce qui existe déjà, notamment les pôles de compétitivité ; ce point pourrait être renforcé dans le rapport.

M. Guilloux (EADS) a estimé que la proposition n° 20, centrée sur la réduction du nombre de fonctionnaire, était réductrice. Il a proposé de la recentrer sur l'objectif de doter les services publics d'une infrastructure numérique de confiance.

M. Leraillez (Agence Economique de Bretagne) a regretté que la dimension régionale n'apparaisse pas. Il a proposé de faire référence aux régions en liaison avec les propositions sur la gouvernance et sur les projets de pilote. A titre d'exemple, il a mentionné la plateforme d'intégration sur les technologies prometteuses (LTE et IMS) en cours de réalisation en Bretagne (ImaginLab).

Pour la CFDT, M. Béraud a demandé :

- que la question du croisement avec les territoires soit introduite dans le point 4 de la page 4 et dans le point 6 de la page 5 (pôles de compétitivité) ;
- s'agissant de la gouvernance, que le conseil stratégique soit tripartite (Etat/employeurs/organisations syndicales) ;
- sur l'emploi, que soit rajouté au point 5 : « en améliorant et en coordonnant les outils des branches professionnelles » ;
- sur le financement, que soit ajouté à la fin de l'avant dernière phrase de la page 7, dans l'énumération : « réallocation des fonds de la formations professionnelle ».

Il a également souhaité que soit quantifiée la participation des entreprises au financement de la feuille de route (page 7).

M. Hugot (Syntec Informatique) s'est déclaré gêné par la référence au projet « net-entreprises.fr » qui s'est avéré source de complexité et de surcoûts pour les entreprises. Il a également souhaité que la question de la confiance des utilisateurs (notamment dans le document électronique) soit abordée plus explicitement.

M. Bertrand (AFDEL) s'est déclaré en phase avec les propositions de la CFDT sur la réorientation des fonds disponibles. Il a rappelé que l'emprunt national ne se limitait pas aux 4,5 milliards d'euros consacrés au numérique et qu'il convenait d'insister pour que les volets consacrés à l'enseignement et aux PME prennent en compte les TIC. Il a demandé que les questions de propriété intellectuelle soient mentionnées dans le rapport. Enfin, il a souligné l'importance de l'observatoire (proposition n° 32).

M. Sportisse (INRIA) a rappelé que les technologies de l'information et de la communication constituaient une des trois premières communautés de la connaissance et de l'innovation (KIC) désignées par l'Institut européen d'innovation et de technologie (IEIT), ce qui devrait être rappelé dans le point consacré aux éco-systèmes.

M. Beylat (Alcatel/System@tic) a estimé qu'il serait utile de dégager une idée forte du rapport. Il a rappelé la nécessité d'un équilibre dans le domaine de la propriété intellectuelle, une protection excessive de celle-ci pouvant aussi constituer un frein à l'innovation. Il a, par ailleurs, rappelé la nécessité d'une rupture dans les méthodes éducatives pour tirer pleinement partie des TIC dans ce domaine.

M. Vienney (FEDOM) a demandé que l'outre-mer soit mentionné dans les propositions concernant le déploiement des réseaux à très haut débit sur le territoire.

Mme Gauthey (Alliance TICS) a rappelé sa proposition de demander que l'impact industriel soit pris en compte dans la régulation. Elle a insisté sur la nécessité d'inciter les donneurs d'ordres à respecter un certain nombre d'engagements auditables en matière de responsabilité sociale et environnementale.

M. Lalande (SFR/FFT) s'est déclaré en accord avec ces propositions. Il a aussi souhaité que la contribution majeure des TIC au développement durable apparaisse plus clairement dans les points clef du rapport.

M. Le Mouël (FFT) a souligné l'importance des propositions concernant les statistiques sur le secteur. Il a proposé que, dans le prolongement de ces propositions, soient définis des indicateurs quantitatifs pour chacune des propositions formulées. Il a, par ailleurs, estimé que le rapport n'abordait pas suffisamment la question de la normalisation.

Mme LeChenadec (CDC) a proposé d'être plus ambitieux sur la question de la sécurité numérique pour couvrir l'ensemble des infrastructures de confiance.

M. Midière (ADEN) a formulé des propositions sur trois points :

- insister sur la régionalisation ;
- proposer d'associer un représentant de la filière STIC au commissariat général à l'investissement qui va être créé ;
- rappeler au début du constat qu'on est aujourd'hui entré dans une société entièrement numérique.

M. de Gromard (Sycabel) a proposé de parler de « société numérique » plutôt que d'« économie numérique ». Il a suggéré de parler de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises en liaison avec le développement durable. S'agissant du très haut débit, il a proposé de prévoir l'abonnement du fonds national pour la société numérique, les sommes prévues pour cette question dans le cadre de l'emprunt national étant insuffisantes pour parvenir à une couverture nationale.

M. Lavigne (MEDEF) a rappelé l'importance des questions de mise en œuvre des propositions formulées. A cet égard, il a estimé que l'idée de définir des indicateurs chiffrés pour chaque proposition était intéressante. Il a demandé que le rapport soit plus ambitieux sur la question des statistiques et propose la création d'un service statistique ministériel sur les TIC, comme il en existe dans de nombreux domaines (agriculture, transports...).

Rebondissant sur des interventions précédentes, M. Béraud (CFDT) est intervenu sur plusieurs points :

- sur l'« e-éducation », il a suggéré d'introduire, dans la proposition n° 18, la notion de « rupture de paradigme » ;
- sur la propriété intellectuelle, la normalisation et les brevets, il a souhaité nuancer une vision très « hardware » en insistant sur : le fait que ce débat n'est pas du ressort du GT TIC ; l'opposition de la CFDT à la brevetabilité du vivant ; le fort doute sur l'impact de la normalisation à entraîner les usages ; La différence très nette de légitimité des brevets selon que ceux-ci marquent une invention matérielle ou au contraire une « invention » intellectuelle ;
- s'agissant du titre, il a proposé : « Impulser une rupture dans les Usages, les Services et les Industries des TIC » ;
- enfin, il a proposé que le rapport se prononce contre les enchères inversées.

M. Trabbia (directeur adjoint du cabinet de Christian Estrosi) a rappelé que les Etats Généraux de l'Industrie s'étaient traduits par une mobilisation importante, au niveau national comme au niveau régional, et avaient suscité beaucoup d'attente. Les travaux devaient déboucher sur des annonces du Président de la République dans la première quinzaine du mois de février. Il s'agira d'un point de départ et non d'un achèvement, le ministre de l'industrie et le Gouvernement étant attachés à la poursuite de la dynamique créée.

Réagissant à certaines interventions, il a rappelé que d'autres groupes avaient souligné la nécessité d'avoir des instances de gouvernance qui intègrent les partenaires sociaux. Il a déclaré partager le souci exprimé concernant l'évaluation des mesures adoptées. Sur le financement, il a rappelé la proposition de certains groupes de créer des fonds mixtes publics/privés destinés à aider la structuration de la filière, sur le modèle de ceux qui ont été créés dans l'automobile et les éco-industries.

En conclusion, le président a souhaité que les membres du groupe de travail s'emparent du rapport du groupe et en fassent une diffusion large. Il les a remercié pour leur implication dans les travaux du groupe.

3. POSITION DE LA CGT SUR LE PRESENT RAPPORT

Pour la CGT, il ne peut y avoir de développement de l'industrie sans développement de l'emploi industriel en qualité et en quantité. Deux aspects qui malgré nos interventions n'ont pas été pris en compte. Pour preuve, alors que nous sommes en pleine réflexion et que les enjeux du niveau de R&D en France ont été soulevés, le patronat et le gouvernement valident sans état d'âme la fermeture du centre de recherche ST/Ericsson.

Le constat qui est fait n'aborde pas la question du concept « de l'entreprise sans usine », autrement dit sans emplois, ni la stratégie « du recentrage sur le cœur de métier » qui a profondément désorganisé les entreprises. En figeant les relations entre les différentes fonctions d'une entreprise sous un mode relationnel « client-fournisseur », les services ne collaborent plus entre eux, ils ne sont plus liés par l'intérêt d'une réussite commune, mais par des relations marchandes. L'un devant dégager de la marge et l'autre faire le plus d'économie. Le refus d'une prise en compte de nos critiques sur ces points, le refus de prise en compte des éléments contradictoires des réunions et des contributions, nous amènent à ne pas cautionner la partie constat du document.

NOUS VOUS DEMANDONS EXPRESSEMENT DE FAIRE FIGURER DANS VOTRE RAPPORT LE FAIT QUE LA CGT NE PARTAGE PAS LA PARTIE CONSTAT, PUISQUE AUCUNE DE SES DEMANDES N'A ETE PRISE EN COMPTE.

Pour nous, il ne peut y avoir d'industrie sans socle social fort. Alors que le monde industriel est profondément bouleversé, que les filières s'organisent en une chaîne d'approvisionnement interdépendante, aucune mise à jour sociale qui permette aux salariés et à leurs représentants d'être légitimement en position de contre pouvoir dans les entreprises n'a été entendue. Nous réitérons nos demandes de mise en place de comités interentreprises réunissant donneurs d'ordre et sous traitants. Nous réitérons notre demande d'élections de représentants des salariés dans les conseils d'administration dans les entreprises où cela n'existe pas. Nous demandons la mise en place d'un véritable espace de négociations à l'échelon du secteur qui traiteraient du développement de l'emploi et des activités industrielles du secteur Télécom, Informatique et des composants incluant les semi-conducteurs, les nanotechnologies.

Votre rapport n'est que la collection des revendications patronales, aucune remise en cause des logiques qui ont amenées la crise systémique dans laquelle nous nous enfonçons n'est mentionnée. La compétitivité, c'est-à-dire la maximalisation de la « création de valeur pour l'actionnaire » reste la ligne de conduite. Les marchés financiers continuent à imposer leur taux de rentabilité nettement supérieur à l'augmentation de la productivité. La variable d'ajustement reste la dimension sociale qui est sacrifiée sur l'autel du profit.

Aucun effort n'est envisagé par les directions d'entreprise pour amener le niveau de R&D au niveau où les grands pays sont. C'est particulièrement dramatique en recherche fondamentale, quasiment délaissé pour une recherche appliquée ou innovation, devant produire des résultats opérationnels à court terme.

La question du financement, malgré les nombreuses propositions faites par la CGT, relève de la caricature. L'absence de mention de notre demande de contrôle des fonds publics attribués aux entreprises, l'absence de mention de notre demande de contreparties obligatoires en emplois lors de l'attribution de fonds publics, le refus de notre demande que les organisations syndicales soient partie prenante dans la « gouvernance » des pôles de compétitivité, l'absence de notre proposition que l'impôt sur les sociétés devienne progressif en fonction du taux de rentabilité afin de limiter les

prélèvements injustifiés des actionnaires démontrent le peu d'écoute auquel nous avons eu droit lors des réunions.

Le rapport ne comporte qu'une seule perspective, à savoir un rôle de la puissance publique qui doit se limiter à créer un « environnement favorable à la compétitivité des entreprises, à l'exportation, à l'attractivité des territoires » en versant sans contre partie des subventions. La demande d'élargissement du crédit impôt recherche est particulièrement choquante. D'aucun considère en l'état la France comme un paradis fiscal pour la recherche appliquée et vous osez en redemander.

NOUS VOUS DEMANDONS EXPRESSEMENT DE FAIRE FIGURER DANS LE RAPPORT NOTRE DESACCORD SUR LE DOCUMENT, QUI BIEN QUE REPRENANT ICI OU LA UNE OU DEUX PISTES PROPOSEES PAR LES SYNDICATS NE REpond PAS A NOTRE ATTENTE, NE PERMETTRA PAS UNE RELANCE INDUSTRIELLE D'UN PAYS COMME LA FRANCE, NE RESoudRA PAS LA QUESTION DE L'EMPLOI, PARTICULIEREMENT POUR NOTRE JEUNESSE.

LA CGT RESTERA IMPLIQUEE ET DISPONIBLE DES LORS QUE L'AVENIR DE L'INDUSTRIE, DE L'EMPLOI ET DU CONTENU SOCIAL SONT ABORDES, EN AYANT A L'ESPRIT QUE L'INTERET GENERAL NE PEUT ETRE GARANTI QUE PAR DES SERVICES PUBLICS, DONT LA RENOVATION ET LE DEVELOPPEMENT EST EGALEMENT A L'ORDRE DU JOUR.

